



Bulletin Officiel

N° 5936 Jeudi 12 Septembre 2019

www.cmf.tn — 24^{ème} Année — ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ATL 2019-1 2-6

REDUCTION ET AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEES

SOCIETE ELECTROSTAR 7-8

INFORMATION POST AGO

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES -LLOYD TUNISIEN- 9-11

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

12-13

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- LA SOCIETE AT-TAKAFULIA

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2018

- FCPR FIDELIUM ESSOR

ANNEXE VI

COMPTE RENDU D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2019

- FCC BIAT – CREDIMMO 1
- FCC BIAT – CREDIMMO 2

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2019, pour tout placement sollicité après le 31/08/2019. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2019.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE**« ATL 2019-1 »****DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Arab Tunisian Lease réunie le **23/04/2019** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **09/08/2019** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « ATL 2019-1 » d'un montant de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars aux conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	11,60%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,50%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**Montant de l'emprunt :**

L'emprunt obligataire « ATL 2019-1 » est d'un montant de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars divisé en 150 000 obligations susceptibles d'être portées à 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2019-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/09/2019** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **06/12/2019**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

- Suite -

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06/12/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06/12/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/12/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **16/09/2019** auprès de l'Arab Financial Consultants (AFC), intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2019 des mises en force qui s'élèvent à 250 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 29,4 millions de dinars par des emprunts obligataires, 12,6 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash-flow de société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2019-1 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3: des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligation détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse).

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **06/12/2019** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **06/12/2019**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt « ATL 2019-1 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- *Taux fixe* : Taux annuel brut de **11,60%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

- *Taux variable* : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories. L'emprunt sera amorti en totalité le **06/12/2024** pour les deux catégories.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **6 décembre** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **06/12/2020** pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **06/12/2020** pour les deux catégories.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,60%** pour la catégorie A.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,5058%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,0058%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- Durée totale

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

- Durée de vie moyenne

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour les obligations des deux catégories.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,615 années**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, AFC intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse, sis Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 09/08/2019, la note à long terme « **BBB- (tun)** » à l'emprunt obligataire « ATL 2019-1 »

Notation de la société:

L'agence de notation Fitch Ratings a maintenu en date du 21/08/2019 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB - (tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : F3 (tun) ;

Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1 janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

- Suite -

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ATL 2019-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « ATL 2019-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «ATL 2019-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **26/08/2019** sous le n°**19-1029**, du document de référence « ATL 2019 » enregistré auprès du CMF en date du **26/08/2019** sous le n°**19-004**, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2019, pour placement sollicité après le 31/08/2019 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/10/2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2019 et les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2019 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 31/08/2019 et le 20/10/2019.

AVIS DES SOCIETES

Réduction et augmentation de capital annoncées**SOCIETE ELECTROSTAR**

*Siège social : Boulevard de l'environnement. Route de Naassène
2013 Bir El Kassa. Ben Arous
Identifiant Unique RNE : 0026644 V*

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**DECISIONS AYANT AUTORISE L'OPERATION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société ELECTROSTAR, réunie le 31 août 2018, a décidé :

- A- De réduire le capital de la société de 12.862.668 de dinars et ce, par la réduction de la valeur nominale de l'action de 5 (cinq) à 2 (deux) dinars.
- B- D'augmenter le capital de la société de 12.000.000 de dinars et ce, par la création et l'émission de 6.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2 (deux) dinars chacune.
La souscription aux 6.000.000 actions nouvelles et, après la suppression du droit préférentiel de souscription, a été réservée à un seul actionnaire :

Désignation	Nombre d'actions	Montant
Société FH SERVICES	6 000 000	12 000 000

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 août 2018 a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'opération de réduction et d'augmentation du capital, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

CARACTERISTIQUES DE LA REDUCTION DU CAPITAL**Caractéristiques de la réduction :**

- Baisse de la valeur nominale : de 5 à 2 dinars
- Montant de la réduction : 12.862.668 dinars
- Capital social après réduction : 8.575.112 dinars divisé en 4.287.556 actions de valeur nominale 2 dinars chacune.

But de la réduction

La réduction du capital social servira à la résorption partielle des pertes cumulées au 31/12/2017.

CARACTERISTIQUES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL**Caractéristiques de l'émission :**

- Montant de l'augmentation : 12.000.000 dinars
- Nombre d'actions émises : 6.000.000 actions
- Valeur nominale des actions : 2 dinars
- Forme des actions émises : nominative
- Catégorie : ordinaire
- Capital social après augmentation : 20.575.112 dinars divisé en 10.287.556 actions de valeur nominale 2 dinars chacune.

- Suite -

Prix d'émission :

Les actions nouvelles sont émises au pair, soit 2 dinars l'action.

Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 août 2018 a décidé de supprimer les droits préférentiels de souscription relatifs à l'augmentation de capital de la société «ELECTROSTAR». En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans ladite augmentation de capital. Cette renonciation s'est traduite par la suppression des droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Jouissance des actions nouvelles :

Les 6.000.000 actions nouvelles portent jouissance à partir du 01/01/2018.

Etablissements domiciliaires :

Les fonds versés à l'appui des souscriptions sont déposés dans le compte indisponible n° 03 135 1200321046472 42 ouvert sur les registres de la BNA Succursale centrale de Tunis et réservé à l'augmentation du capital de la société « ELECTROSTAR ».

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites :

Les 6.000.000 actions nouvelles souscrites seront négociables sur la cote du marché principal de la Bourse sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, à partir du 16/09/2019.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles seront prises en charge par Tunisie Clearing à compter du 16/09/2019.

But de l'opération :

La présente réduction et augmentation du capital s'inscrit dans le cadre du programme d'assainissement financier proposé par le Conseil d'Administration du 09 juillet 2018 et visant à rétablir l'équilibre entre le capital et l'actif social ayant subi une dépréciation à cause des pertes cumulées.

Structure du capital avant et après réduction et augmentation :

En Dinars

ACTIONNAIRES	FH SERVICES	WIDED SICAF	FATHI HACHICHA	PUBLIC	TOTAL
ANCIEN CAPITAL	6 876 145	4 724 405	3 512 475	6 324 755	21 437 780
%	32,07%	22,04%	16,38%	29,50%	100,00%
REDUCTION	4 125 687	2 834 643	2 107 485	3 794 853	12 862 668
AUGMENTATION EN NUMERAIRE	12 000 000				12 000 000
CAPITAL APRES REDUCTION & AUGMENTATION	14 750 458	1 889 762	1 404 990	2 529 902	20 575 112
% APRES REDUCTION & AUGMENTATION	71,69%	9,18%	6,83%	12,30%	100,00%

•NB : il est à préciser que l'exercice 2018, étant déficitaire, n'a pas fait l'objet de distribution de dividendes. L'AGO du 09/08/2019 statuant sur l'exercice 2018, a décidé d'affecter la perte de l'exercice 2018 en résultats reportés.

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"

Siège Social: Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac 1053 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 juillet 2019, la société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien" publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires présents déclarent avoir eu connaissance de la date de la présente Assemblée qui a été fixée par le Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale ratifie le mode et le délai de convocation ainsi que la date de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, et les rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2018, approuve le rapport du conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états relatifs audit exercice et donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve pour l'exécution de leurs mandats relatifs audit exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le résultat de l'exercice 2018 qui s'élève à Huit millions quatre-cent-cinquante mille Trois cent vingt dinars (8 450 320 TND) et décide de l'affecter comme suit :

- Un montant de 3 000 000 dinars en compte spécial au passif du bilan non distribuable, au titre de réinvestissement financier,
- Un montant de 5 450 320 dinars au poste report à nouveau.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les conventions réglementées telles que décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de l'expiration des mandats des administrateurs de la société et décide de renouveler les mandats des administrateurs suivant pour une durée de trois (3) ans expirant avec l'AGO approuvant l'exercice clos le 31/12/2021 :

- Monsieur Taieb BAYAH
- Monsieur Yahia BAYAH
- Monsieur Brahim ANANE
- Monsieur Tahar BAYAH
- Monsieur Khaled BAYAH
- Monsieur Aissa HIDOUSSE
- La société CFI représentée par Monsieur Ali SMAIL

- Suite -

- Monsieur Ezeddine SAIDANE
- Monsieur Taoufik JLASSI

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les mandats des sociétés « FINOR » et « AMC Ernst & Young » commissaires aux comptes, sont arrivés à terme et décide de :

- Renouveler le mandat de Cabinet FINOR pour une période de trois (3) ans expirant avec l'exercice clos le 31/12/2021,
- Désigner Cabinet PRICEWATERHOUSE COOPERS comme commissaire aux comptes pour une période de trois (3) ans expirant avec l'exercice clos le 31/12/2021.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Général Ordinaire donne pouvoir au porteur de tous extraits ou copies du présent Procès-verbal pour réaliser les formalités légales nécessaires.

2- Le bilan après affectation du résultat comptable :**Annexe 1: ACTIF**

DESIGNATION	EX 2018			EX 2017
	Montant Brut	Amort. & Prov.	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels	6 298 105	3 137 026	3 161 078	2 599 209
AC11 Investissements R&D	32 824	23 258	9 566	12 930
AC12 Concessions, Brevets, Licences, Marques	6 265 281	3 113 768	3 151 512	2 586 279
AC2 Actifs corporels d'exploitation	5 172 796	3 778 747	1 394 049	1 427 266
AC21 Installations techniques & machines	4 014 915	2 944 755	1 070 160	1 154 893
AC22 Autres Installations Outil & Mobilier	1 157 881	833 992	323 889	272 373
AC3 Placements	196 403 210	4 763 254	191 639 956	158 484 259
AC31 Terrains & Constructions	14 656 570	3 074 312	11 582 258	11 722 224
AC311 Terrains & Constructions Exp.	4 121 129	534 848	3 586 281	3 606 274
AC 312 Terrains & Constructions Hors Exp.	10 535 441	2 539 464	7 995 977	8 115 949
AC33 Autres placements	181 746 640	1 688 942	180 057 698	146 762 035
AC331 Act. Titres Rev. Vble & Part FCP	48 766 161	1 595 779	47 170 381	43 701 414
AC332 Obligations, Autres titres Rev. Fixe	132 773 345	-	132 773 345	103 014 498
AC333 Prêts hypothécaires	-	-	-	-
AC334 Autres prêts	163 173	89 445	73 727	33 679
AC336 Autres	43 962	3 717	40 244	12 444
AC5 Part des reass dans les prov techniques	101 321 598	:	101 321 598	85 731 345
AC510 Prov. PNA & Primes à annuler	9 331 172	-	9 331 172	9 167 841
AC520 Prov. Assurance Vie	22 163 045	-	22 163 045	19 078 983
AC530 Prov. Sinistres (Vie)	2 348 517	-	2 348 517	1 519 235
AC531 Prov. Sinistres (Non Vie)	67 478 864	-	67 478 864	55 965 286
AC6 Créances	92 831 548	14 137 269	78 694 278	62 588 549
AC61 Créances Opérations Ass. Directe	49 435 878	13 134 841	36 301 038	40 329 839
AC611 Primes Acquisées et Non Emises	-1 019 600	-	-1 019 600	-246 540
AC612 Autres Créances Oper. Ass. Directe	45 262 464	13 134 841	32 127 623	35 185 610
AC613 Créances indemnisées subrogées	5 193 015	-	5 193 015	5 390 769
AC62 Créances Opérations Réassurance	27 142 985	281 047	26 861 938	13 070 475
AC63 Autres créances	16 252 684	721 381	15 531 303	9 188 236
AC631 Personnel	305 450	-	305 450	195 700
AC632 Etat, Org. S Social, Collec. Pub	7 824 991	-	7 824 991	6 647 861
AC633 Débiteurs divers	8 122 244	721 381	7 400 862	2 344 674
AC7 Autres éléments d'actif	20 317 497	4 389 262	15 928 235	13 031 701
AC 71 Avoirs Bques, CCP, Chèques, Caisse	11 065 055	4 343 480	6 721 576	5 276 919
AC72 Charges reportées	5 922 710	45 783	5 876 927	4 831 449
AC721 Frais d'Acquisition reportés	5 022 805	-	5 022 805	4 831 449
AC722 Autres charges à répartir	899 905	45 783	854 122	-
AC73 Comptes de régularisation Actif	3 329 732	-	3 329 732	2 923 332
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	2 187 204	-	2 187 204	2 248 864
AC733 Autres comptes de régularisation	1 142 528	-	1 142 528	674 468
Total	422 344 753	30 205 559	392 139 194	323 862 328

- Suite -

Annexe 2: CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

DESIGNATION	MONTANT	MONTANT
	2018	2017
CP Capitaux Propres		
CP1 Capital social	45 000 000	45 000 000
CP2 Réserves & Primes liées Capital Social	40 000	40 000
CP3 Rachat d'actions propres	-	-
CP4 Autres capitaux propres	32 500 000	15 000 000
CP5 Résultats reportés	-19 366 481	-27 816 801
CP5 Résultats reportés	-22 062 167	-27 512 487
CP5 Effets des modifications comptables	-304 314	-304 314
CP5 réserve spéciale	3 000 000	0
Total CP Av Affectation	58 173 519	32 223 199
PA2 Provisions pour autres risques et Charges	1 498 976	1 632 518
PA23 Autres Provisions	1 498 976	1 632 518
PA3 Provisions techniques brutes	192 701 046	170 286 480
PA310 Prov. Primes Non Acquises	27 040 624	26 361 417
PA320 Prov. Assurances Vie	45 217 172	37 573 748
PA330 Prov. Sinistres (Vie)	3 061 512	1 689 449
PA331 Prov. Sinistres (Non Vie)	114 145 954	101 742 316
PA340 Prov. Part. Bfces & Rist (Vie)	393 116	69 434
PA341 Prov. Part. Bfces & Rist (Non Vie)	1 267 914	1 172 089
PA350 Prov. Egalisation & Equilibrage	435 339	435 309
PA360 Autres Prov. Techniques (Vie)	-	-
PA361 Autres Prov. Techniques (Non Vie)	1 139 415	1 242 717
PA5 Dettes Dépôts Esp. Reçues Cessionnaires	94 699 458	81 366 508
PA6 Autres dettes	37 423 337	31 192 701
PA61 Dettes Opérations Assurance Directe	8 762 443	8 906 982
PA62 Dettes Opérations Réassurance	16 538 588	12 689 400
PA622 Autres dettes	16 538 588	12 689 400
PA63 Autres dettes	12 122 306	9 596 320
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	454 753	454 753
PA632 Personnel	1 075 488	840 596
PA633 Etat, Org. SS & Collectivités Pub.	5 554 162	3 012 519
PA634 Crédoeurs divers	5 037 902	5 288 452
PA7 Autres passifs	7 642 858	7 160 922
PA71 Comptes Régularisations Passif	2 314 179	2 663 690
PA710 Report Commissions Reçues Réassureurs	1 291 418	1 517 026
PA712 Autres comptes de régularisation passif	1 022 762	1 146 664
PA73 Concours Bancaires & Autres Passifs Fin.	5 328 679	4 497 232
Total	392 139 194	323 862 328

3- L'état d'évolution des capitaux propres :

	capital	réserve légale	amortissements d'immobilisations	autres capitaux propres	résultats reportés	réserve spéciale	résultat de l'exercice	totale
solde au 31/12/2018 avant affectation	45 000 000	40 000		32 500 000	-27 816 801	0	8 450 320	58 173 519
l'affectation approuvée par l'AGO 23/07/2019					5 450 320	3 000 000	-8 450 320	0
solde au 31/12/2018 après affectation	45 000 000	40 000		32 500 000	-22 366 481	3 000 000	0	58 173 519

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	185,597	185,628		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	126,638	126,657		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	107,123	107,137		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	112,064	112,084		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	111,914	111,065		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	106,428	106,449		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	107,648	107,663		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	44,467	44,472		
9 SICAV BH CAPITALISATION ***	BH INVEST	22/09/94	30,220	30,864	30,874		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,440	16,442		
11 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	119,940	119,953		
12 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,151	1,151		
13 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	109,839	109,856		
14 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,879	10,881		
15 FCP BNA CAPITALISATION ****	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	153,145	153,175		
16 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	11,010	11,011		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
17 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,706	1,708		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
18 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	60,164	60,171		
19 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	129,354	129,435		
20 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	116,337	116,521		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
21 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	135,568	135,634		
22 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	500,434	500,506		
23 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	127,667	128,336		
24 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	134,070	134,784		
25 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	131,427	131,687		
26 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	111,701	111,988		
27 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	109,568	109,649		
28 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	173,806	173,926		
29 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	99,065	99,224		
30 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	116,931	117,094		
31 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	173,565	174,003		
32 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	148,090	148,339		
33 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	105,931	105,935		
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,693	22,717		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
35 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2059,050	2061,298		
36 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	128,219	127,093		
37 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	164,427	163,952		
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	204,703	202,965		
39 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	18,267	18,033		
40 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,835	2,824		
41 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,478	2,473		
42 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	76,049	76,215		
43 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,194	1,199		
44 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,207	1,208		
45 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,164	1,159		
46 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,139	1,132		
47 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	122,405	122,248		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	128,230	128,104		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1095,846	1145,577	1148,144		
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,981	11,881		
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,644	10,610		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
52 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	96,496	96,558		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19	5,200	109,439	107,992	108,007
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4,302	103,334	101,783	101,794
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5,018	105,807	104,588	104,606
56 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4,854	103,871	102,974	102,990
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	11/04/19	5,505	105,483	104,587	104,605
58 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4,502	108,002	106,877	106,894
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	105,907	104,506	104,521
60 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	102,369	101,728	101,743
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	104,049	102,550	102,557
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19	4,979	105,467	105,270	105,288
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	108,153	107,186	107,205
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4,274	105,732	104,603	104,615
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3,543	104,336	103,619	103,630
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,017	103,210	103,226
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4,425	105,041	103,749	103,761
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5,520	103,954	102,666	102,682
69 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	23/05/19	4,756	104,881	104,057	104,074
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3,847	106,127	105,272	105,283
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5,274	103,956	102,869	102,886
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4,859	103,658	102,369	102,382
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3,952	106,318	105,485	105,498
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4,014	103,125	102,036	102,047

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	104,096	103,371	103,382
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	104,660	103,804	103,821
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	105,717	104,942	104,956
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	108,263	108,615
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0,819	60,686	58,557	59,028
80	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	100,978	96,502	96,633
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,578	18,388	18,414
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	310,924	299,659	299,863
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33,007	2484,413	2394,677	2398,394
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	77,578	73,772	73,725
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	58,053	56,721	56,713
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	117,754	115,166	115,158
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0,255	11,641	11,447	11,484
91	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0,353	14,496	13,687	13,812
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,365	16,377	16,386
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	14,055	14,037	14,052
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	158,189	152,920	153,133
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0,070	8,871	8,575	8,601
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	125,596	117,040	116,533
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	86,052	85,726	85,748
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	88,267	88,265
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	100,297	97,552	97,550
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	108,902	101,460	101,640
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	97,714	93,937	94,014
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	10,075	10,097
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	100,049	95,498	95,498
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	162,324	158,613	159,003
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	111,307	109,302	108,331
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	112,317	112,586	112,682
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	120,672	120,844
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	206,410	197,335	196,934
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	187,875	182,507	182,253
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	163,505	159,610	159,443
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	23,958	23,783
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	148,969	148,259
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	128,460	138,924	138,64
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	9549,089	9019,989	9019,71
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1047,449	1073,732	1068,698
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5956,682	5992,568	5947,756
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110,305	5259,834	5289,899	5271,120
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	91,894	93,000	92,234
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5163,738	5140,445
121	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	10,182	10,126
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3,829	123,003	118,499	118,504
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 963,015	11 818,922	11 771,145

* SICAV en liquidation anticipée

** FCP en liquidation anticipée

*** initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

**** initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.tn
 email : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification des dénominations sociale de la Banque de l'Habitat en BH BANK et de la société Assurances SALIM en BH ASSUANCE, par l'ouverture au public de FCP CEA BANQUE DE TUNISIE, Capital'Act Seed Fund, START UP MAXULA SEED FUND, MAXULA JASMIN PMN et de FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA (I), par le déclassement de FCP VALEURS QUIETUDE 2018 et FCP SMART CROISSANCE et par le changement du gestionnaire de IntilaQ For Excellence, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
17. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
18. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
19. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
20. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
21. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

30. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
31. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
32. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
33.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
34.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
35. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
36. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Tébourba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000

67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3. CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4. HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybie « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
20.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120

55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Sfax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200

93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION (3)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM-Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
33	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
41	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
42	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
47	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex

51	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
57	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
59	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
72	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION (4)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis

107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011-1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) Initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

(4) Initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

5	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
9	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
44	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
45	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

La Société At-Takafulia

Siège social : 15, rue de Jérusalem 1002 - Tunis Belvédère

La société At-Takafulia publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.
Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes :
Mr. Chiheb GHANMI (Cabinet GAC) et Mr. Mounir GRAJA.

Bilan au 31 Décembre 2018

(En Dinars Tunisien)

Actif	Note	31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amortissement & Provisions	Net	Net Retraité
AC 1 Actifs incorporels	III-1				
AC11 Investissements de recherche et développement		1 666 136	612 032	1 054 104	648 393
AC12 Concessions, brevets, licences, marques					
AC13 Fonds commercial					
AC14 Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours		0		0	593 408
		1 666 136	612 032	1 054 104	1 241 801
AC 2 Actifs corporels d'exploitation	III-2				
AC21 Installations techniques et machines		999 680	692 746	306 934	421 981
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		191 642	163 078	28 564	48 797
AC23 Acomptes versés et Immobilisations corporelles en cours					
		1 191 322	855 824	335 498	470 778
AC 3 Placements	III-3				
AC31 Terrains et constructions					
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations					
AC33 Autres placements financiers					
AC331 Actions autres titres à revenu variable et part dans FCP		22 952 926	1 374 415	21 578 511	15 182 840
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe					
AC333 Prêts hypothécaires					
AC334 Autres prêts		82 780		82 780	81 258
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers				0	0
AC336 Autres		4 489		4 489	2 489
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes					
		23 040 195	1 374 415	21 665 780	15 266 587
AC 4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte					
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	III-4				
AC510 Provisions pour primes non acquises		1 156 272		1 156 272	1 044 992
AC520 Provision d'assurance vie		192 785		192 785	173 041
AC530 Provision pour sinistres (vie)					
AC531 Provision pour sinistres (non vie)		2 241 800		2 241 800	3 280 180
AC540 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)					
AC541 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)					
AC550 Provisions d'égalisation et d'équilibrage					
AC560 Autres provisions techniques (vie)					
AC561 Autres provisions techniques (non vie)					
AC570 Provisions techniques des contrats en unités de compte					
		3 590 857	0	3 590 857	4 498 214
AC 6 CREANCES	III-5				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611 primes acquises et non émises		271 168		271 168	133 128
AC612 autres créances nées d'opération d'assurance directe		10 190 531	1 244 343	8 946 188	5 861 705
AC613 créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		1 577 405		1 577 405	1 681 821
AC62 Créances nées d'opération de réassurance					
AC63 Autres créances					
AC631 personnel					
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques		665 315		665 315	563 851
AC633 Débiteurs divers					
AC64 Créances sur ressources spéciales					
		12 704 419	1 244 343	11 460 076	8 240 505
AC 7 Autres éléments d'actif	III-6				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	III-7	3 654 548		3 654 548	4 173 952
AC72 Charges reportées					
AC721 Frais d'acquisition reportés	III-8	2 401 104		2 401 104	1 920 027*
AC722 Autres charges à répartir		7 643		7 643	11 465*
AC73 Comptes de régularisation actif					
AC731 intérêts et loyers acquis non échus		175 147		175 147	78 944
AC732 estimations de réassurances - acceptation					
AC733 autres comptes de régularisation	III-9	13 449 170		13 449 170	7 734 336
AC74 Ecart de conversion					
AC75 Autres		3 089		3 089	-5 342
		19 690 700	0	19 690 700	13 913 382*
Total Actifs		61 883 629	4 086 614	57 797 015	43 631 266*

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note III-8)

Bilan au 31 Décembre 2018

(En Dinars Tunisien)

Capitaux propres et passif	Note	31/12/2018	31/12/2017 Retraité
Capitaux propres			
CP1 capital social ou fonds équivalent		10 000 000	10 000 000
CP2 réserves et primes liées au capital			
CP3 rachat d'actions propres			
CP4 autres capitaux propres		273 395	186 485*
CP5 résultat reportés		-4 502 486	-4 312 481
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		5 770 909	5 874 003
CP6 résultat de l'exercice		-649 994	-103 095*
Total capitaux propres avant affectation	III-10	5 120 915	5 770 909*
Passif			
PA1 Autres passifs financiers			
PA11 emprunt obligataires			
PA12 TCN émis par l'entreprise			
PA13 autres emprunts			
PA14 dettes envers les établissements bancaires et financiers		0	0
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA21 provisions pour pensions et obligations similaires			
PA22 provisions pour impôts		39 788	0
PA23 autres provisions		39 788	0
PA3 Provisions techniques brutes	III-11		
PA310 provision pour primes non acquises		8 506 105	6 322 019
PA320 provision pour assurance vie		6 160 887	4 216 902
PA330 provision pour sinistres (vie)		8 209	0
PA331 provision pour sinistres (non vie)		17 102 571	14 117 449
PA340 provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		3 950	0
PA341 provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)		38 678	51 198
PA350 provision pour égalisation et équilibrage		11 680	8 162
PA360 autres provisions technique (vie)		32 065	33 006
PA361 autres provisions technique (non vie)		31 864 145	24 748 736
PA4 Provisions techniques de contrat en unités de compte			
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des réassureurs	III-12	3 257 453	2 236 560
PA6 Autres Dettes	III-13		
PA61 dettes nées d'opérations d'assurances directes		171 055	126 707
PA62 dettes nées d'opérations de Réassurances		504 989	675 976
PA621 parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance			
PA622 autres			
PA63 autres dettes			
PA631 dépôts et cautionnements reçues		723	723
PA632 personnel		542 320	548 528
PA633 état, organismes de sécurités sociales, collectivités publiques		720 223	602 072
PA634 créiteurs divers		1 286 148	765 501
PA64 ressources spéciales		3 225 458	2 719 506
PA7 Autres passifs	III-14		
PA71 comptes de régularisation passif			
PA710 report commissions reçues des réassureurs			
PA711 estimation de réassurance-rétrocession			
PA712 autres comptes de régularisation passif		14 289 256	8 155 555
PA72 écart de conversion		14 289 256	8 155 555
Total Passifs et capitaux propres		57 797 015	43 631 266*

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note III-8)

Etat de résultat technique de l'assurance Non Vie

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018

(En Dinars Tunisien)

		Note	OPERATIO NS BRUTES 31/12/2018	CESSIONS ET RETROCESSI ONS 31/12/2018	OPERATIO NS NETTES 31/12/2018	OPERATIO NS NETTES 31/12/2017
PRNV 1	Primes acquises	IV-1				
PRNV11	Primes émises et acceptées		19 854 742	-2 648 688	17 206 053	11 836 489
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises		-2 184 085	94 672	-2 089 413	-1 419 141
			17 670 656	-2 554 016	15 116 640	10 417 348
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	IV-2	504 230	0	504 230	311 137
PRNV2	Autres produits techniques					
CHNV1	Charges de sinistres	IV-3				
CHNV11	Montants payés		-8 213 117	2 016 752	-6 196 364	-3 974 702
CHNV12	Variation de la provision pour sinistres		-2 860 664	-1 032 620	-3 893 284	-2 565 684
			-11 073 781	984 132	-10 089 648	-6 540 386
CHNV 2	Variation des autres provisions techniques		941		941	152 461
CHNV3	Participation aux bénéfices et ristournes		-7 521		-7 521	-36 166
CHNV 4	Frais d'exploitation	IV-4				
CHNV41	Frais d'acquisition		-4 381 587		-4 381 587	-3 215 773
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés		400 816		400 816	249 371
CHNV43	Frais d'administration		-1 586 929		-1 586 929	-1 983 864
CHNV44	commission reçues des réassureurs		0	525 299	525 299	570 565
			-5 567 700	525 299	-5 042 401	-4 379 701
CHNV5	Autres charges techniques		0		0	0
CHNV6	Variation de la provision pour égalisation et équilibrage					
Résultat Technique Non Vie			1 526 826	-1 044 585	482 241	-75 306

Etat de résultat technique de l'assurance Vie

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018

(En Dinars Tunisien)

	Note	OPERATIONS BRUTES 31/12/2018	CESSIONS ET RETROCESSIONS 31/12/2018	OPERATIONS NETTES 31/12/2018	OPERATIONS NETTES 31/12/2017 Retraités
PRV 1 Primes acquises	V-1				
PRV11 Primes émises et acceptées		2 824 075	-212 478	2 611 598	2 085 224
		2 824 075	-212 478	2 611 598	2 085 224
PRV2 Produits de placements	V-2				
PRV 2 1 Revenus des placements		121 441	0	121 441	64 052
PRV 2 2 Produits des autres placements					
PRV 2 3 Reprise de correction de valeur sur placements					
PRV 2 4 Profits provenant de la réalisation des placements et de change					
		121 441	0	121 441	64 052
PR V3 Plus-values non réalisées sur placements					
PR V4 Autres produits techniques					
CHV1 Charges de sinistres	V-3				
CHV11 Montants payés		-127 760	0	-127 760	-5 620
CHV12 Variation de la provision pour sinistres		-8 209		-8 209	6 601
		-135 969	0	-135 969	981
CHV 2 Variation des autres provisions techniques	V-4				
CHV21 Provisions d'assurance vie		-1 947 504	19 743	-1 927 760	-1 695 656
CHV22 Autres provisions techniques					
CHV23 Provision pour contrat en unité de compte					
		-1 947 504	19 743	-1 927 760	-1 695 656
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes		0	31 987	31 987	0
CHV 4 Frais d'exploitation					
CHV41 Frais d'acquisition		-402 917	0	-402 917	-275 564
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		80 261		80 261	86 910*
CHV43 Frais d'administration		-123 953	0	-123 953	-61 357
CHV44 commission reçues des réassureurs			36 031	36 031	35 778
		-446 610	36 031	-410 579	-214 233*
CHV5 Autres charges techniques					
CH V9 Charges de placements					
CHV 91 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt					
CHV 92 Correction de valeur sur placement					
CHV 93 Pertes provenant de la réalisation des placements		0	0	0	0
CHV 10 Moins-values non réalisées sur placements		0	0	0	0
CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat		0	0	0	0
Résultat technique Vie		415 434	-124 717	290 717	240 368*

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note III-8)

Etat de Résultat

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018

(En Dinars Tunisien)

ETAT DE RESULTAT GLOBAL		Note	31/12/2018	31/12/2017 Retraité
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie		482 241	-75 306
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie		290 717	240 368*
PRNT1	Produits des placements	VI-1		
PRN T11	Revenus des placements		598 926	397 360
PRN T12	Produits des autres placements		0	0
PRN T13	Reprises de corrections de valeur sur placements			
PRN T14	Profits provenant de la réalisation des placements		0	11 347
CHNT1	Charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)			
CHNT11	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		-106 959	-146 005
CHNT12	Correction des valeurs sur placements		70 761	-70 761
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements		-1 347 810	32 419
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non vie		-504 230	-311 137
PRNT2	Autres produits non techniques	VI-2	5 801 930	4 201 786
CHNT3	Autres charges non techniques	VI-3	-5 880 602	-4 342 455
<i>Résultat provenant des activités ordinaires</i>			-595 026	-62 384*
CHNT4	impôts sur le résultat		-49 668	-35 711
<i>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</i>			-644 694	-98 095*
PRNT 4	Gains extraordinaires		0	0
CHNT5	Pertes extraordinaires		-5 300	-5 000
Résultat net de l'exercice			-649 994	-103 095*
<i>Effet modification comptable (nets d'impôts)</i>			273 395	186 485*
Résultat net de l'exercice après modification comptable			-376 599	83 390*

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note III-8)

Tableau des engagements reçus et donnés

Au 31 Décembre 2018

(En Dinars Tunisien)

Intitulé	31/12/2018	31/12/2017
HB1 Engagements reçus	0	0
Avals, cautions de garanties sur conventions de portage		
Engagements hypothécaires reçues sur Prêts octroyés		
Avals et cautions de garanties		
HB2 Engagements donnés	41 666	41 666
HB21 Avals, cautions de garanties de crédit donnés		
HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente		
HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24 Autres engagements donnés	41 666	41 666
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires		
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

Etat de flux de trésorerie

Au 31 Décembre 2018

(En Dinars Tunisien)

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
- Encaissement des primes reçues des assurés	20 603 117	13 833 357
- Sommes versées pour paiement des sinistres	-6 495 329	-3 651 355
- Encaissement des primes reçues acceptations		
- Sommes versées pour sinistres acceptations		
- Commissions versées sur les acceptations		
- Décaissements des primes pour les cessions	0	-923 413
- Encaissement des sinistres pour les cessions		
- Commissions reçues sur les cessions		
- Commissions versées aux intermédiaires	-278 947	-506 136
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-4 021 801	-2 385 691
- Variation des dépôts auprès des cédantes		
- Variation des espèces reçues des cessionnaires		
- Décaissement liés à l'acquisition de placements financiers	-7 646 992	-7 094 820
- Encaissements liés à la cession des placements financiers	25 864	5 000 000
- Taxes sur les assurances versées au trésor	-2 908 506	-1 654 980
- Produits financiers reçus	404 907	361 744
- Impôt sur les bénéfices payés		
- Autres mouvements	-25 288	-9 764
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-342 975	2 968 943
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u>		
- Encaissement provenant de la cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles	-116 729	-282 425
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations financières		
- Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	0	0
- Encaissement provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-116 729	-282 425
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
- Encaissement suite à l'émission des actions	-	-
- Dividendes et autres distributions	-59 700	-52 800
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	-59 700	-52 800
<u>Variation de trésorerie</u>	-519 404	2 633 717
<u>Trésorerie de début d'exercice</u>	4 173 952	1 540 234
Trésorerie de fin d'exercice	3 654 548	4 173 952

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

A- Objet et création

La Tunisienne des Assurances Takaful "At-Takafulia" est une Société Anonyme sise au 15 rue de Jérusalem le Belvédère Tunis, qui a pour objet la réalisation et la gestion de contrat d'assurance et de réassurance vie et non vie conformément aux principes et valeurs relatifs au TAKAFUL et RETAKAFUL.

La Société est régie par le Code des assurances promulgué par la loi N°92-24 du 09 Mars 1992 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété. Son Capital social s'élève au 31/12/2018 à 10.000.000 DT divisé en 2.000.000 actions de valeur nominale 5 DT chacune entièrement libérées.

La société a été créée à l'initiative de son Président-directeur général, M. Ali Hammami, après concertation avec M. Ahmed Mohamed SABBEGH, figure connue de l'assurance Takaful dans le monde et directeur général de la compagnie islamique jordanienne et des confrères de renom, à la tête de compagnies d'assurances traditionnelles.

L'Assemblée Générale Constitutive de la société a été tenue le 27 juin 2013, au siège de Tunis Re.

Le 23 août 2013, Assurances At-Takafulia a reçu l'agrément définitif, devenant ainsi la troisième compagnie Takaful opérant en Tunisie.

B- LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2018

Changement au niveau de la gouvernance :

- M. Ali Hammami, PDG d'At-Takafulia, a présenté sa démission pour des raisons personnelles et de santé (Conseil d'Administration du 28 novembre 2018)
- Délégation de pouvoir, temporaire, à Mme. Dalila Bader pour organiser et présider les prochains Conseils d'Administration et Assemblée Générale Extraordinaire de la compagnie. (Conseil d'Administration du 4 décembre 2018)
- Délégation de pouvoir, temporaire, à M. Mondher Khabcheche DGA pour disposer de tous les droits afin d'assurer la continuité de la gestion de la compagnie.
- Approbation de l'idée de faire changer la gouvernance de la compagnie en séparant la fonction du Président du conseil d'Administration et la fonction du Directeur général. Ainsi, les statuts de la société devront être actualisés, dans ce sens, et approuvés lors d'une AGE.
- Cession d'une action At-Takafulia de M. Radhouan Zouari à Mme Bader à sa valeur nominale de 5 DT, ainsi, la nouvelle composition de l'actionnariat se présente comme suit :

	Nombre d'actions	Montants en dinars	part
Assurances Salim	480 000	2 400 000	24,00%
Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance (STAR)	399 999	1 999 995	19,99%
Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles (CTAMA)	260 000	1 300 000	13,00%
Société d'Assurances Multirisques Ittihad (AMI Assurances)	260 000	1 300 000	13,00%
Mutuelle Assurance de l'Enseignement (MAE)	260 000	1 300 000	13,00%
Société Tunisienne de Réassurance (Tunis Ré)	160 000	800 000	8,00%
Tunisian Saudi Bank (TSB)	50 000	250 000	2,50%
Compagnie islamique d'assurance (IIC – Jordanie)	50 000	250 000	2,50%
M. Ahmed TRABELSI	38 000	190 000	1,90%
M. Radhouan ZOUARI	37 999	189 995	1,90%
M. Ali HAMMAMI	4 001	20 005	0,20%
Mme. Dalila BADER	1	5	0,00%

C- Les organes d'administration et de direction au 31 Décembre 2018

Le Conseil d'administration :

Le collège des administrateurs d'At-Takafulia ci-après mentionnés exercent leurs mandats pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

Président (démissionnaire le 28 novembre 2018) : M. Ali HAMMAMI

Président (temporaire en remplacement de M. Ali Hammami) : Mme Dalila Bader

Administrateurs :

- Assurances SALIM, représentée par Mme. Dalila Bader
- STAR, représentée par Mme. Olfia KRIMI
- CTAMA, représentée par M. Lamjed BOUKHRIS
- AMI Assurances, représentée par M. Skander NAIJA
- MAE, représentée par M. Lassaad ZARROUK
- Tunis Re, représentée par Mme Lamia Ben Mahmoud
- Tunisian Saudi Bank (TSB), représenté par Mme. Najla BEN AYED
- The Islamic Insurance Co. (Jordanie), représentée par M. Ahmed Mohamed SABBEGH
- M. Ahmed TRABELSI
- M. Radhouan ZOUARI

La Direction générale

Directeur Général Adjoint: M. Mondher KHABCHECHE

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 janvier 2019 a approuvé des nouveaux statuts d'At-Takafulia lors de l'AGE en date du 4 janvier 2019, élaboré conformément aux articles 216 – 221 du Code des Sociétés commerciales, ainsi que de la Circulaire N°1 du CGA du 13 juillet 2016 relative aux bonnes règles de la gouvernance des compagnies d'assurances. Il découle de cet AGE :

- La nomination de Mme Dalila Bader au poste de Président du Conseil d'Administration
- La nomination de M. Mondher Khabcheche au poste de Directeur Général

D- Les organes de supervision et de contrôle

La structure des différents comités a été modifiée lors du conseil d'administration du 04 Janvier 2019, et se présentent ainsi :

Le Comité de Surveillance Charaïque

Le Comité de Supervision Charaïque, qui a pour rôle essentiel de veiller à la conformité de la gestion et des produits des Assurances At-Takafulia aux préceptes de l'Islam, est composé de 3 membres.

Les membres de ce Comité ci-après mentionnés exercent leur mandat pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

Président : Cheikh Othman BATTIKH

Membres :

- M. Mounir TLILI
- M. Borhane ENNAFATI

Le Comité permanent d'audit

Président : M. Lassaad Zarrouk, D.G MAE Assurances

Membres :

- M. Ahmed TRABELSI
- Mme. Najla BEN AYED, représentant Tunisian Saudi Bank (TSB)

Le Comité des placements

Président : Mme Dalila Bader,

Membres :

- Mme Olfa Krimi, représentant de Star Assurances
- M. Nadhim CHERIF, représentant de Tunis Re
- Représentant permanent de la CTAMA
- M. Mondher Kabcheche

Le Comité des risques

Président : M. Skander NAIJA, DG AMI Assurances

Membres :

- Tunis Re, représentée par M. Nadhim CHERIF
- M. Radhouan Zouari
- M. Mounir TLILI

Le Comité de rémunération et de nomination

Membres :

- Mme Dalila Bader, DG Assurances Salim
- M. Skander NAIJA, DG AMI Assurances
- Mme Olfa Krimi, représentant de Star Assurances

- La Direction Générale des Assurances At-Takafulia lorsqu'elle n'est pas concerné par l'objet des délibérations.

Les Commissaires aux comptes

- Cabinet GAC, représenté par M. Chiheb GHANMI
- Cabinet Mounir GRAJA

II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la société " Assurances At-Takafulia" sont arrêtés au 31/12/2018, conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

A- Les frais préliminaires :

Les frais préliminaires engagés par une entreprise en phase de création sont en général importants et non répétitifs et ne se rapportent pas à des productions déterminées, et l'on considère que les revenus correspondants sont obtenus au cours de plusieurs exercices et non pas uniquement au cours de l'exercice durant lequel ils sont engagés.

Les frais engagés avant l'entrée en exploitation de la société " Assurances At-Takafulia" sont portés à l'actif du bilan en « frais préliminaires » dans la mesure où ils sont nécessaires et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Conformément à la norme comptable tunisienne n°10 relative aux charges reportées, les revenus réalisés au cours de la période de pré exploitation (les produits financiers) viennent en déduction des frais préliminaires.

B- Les Actifs incorporels et corporels d'exploitation

Ces actifs sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

La société " Assurances At-Takafulia" applique la méthode linéaire pour l'amortissement de ses actifs incorporels et corporels, selon les taux suivants :

- Immeuble : 5%
- ERP PROASSUR : 6,66%
- Logiciels techniques : 14,29%
- Autres logiciels : 33.33%
- Agencements, Aménagements : 15%
- Matériel informatique : 33.33%
- Matériel et Mobilier de bureaux : 20%
- Matériel de transport : 20%

C- Placements Financiers

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Les produits des placements sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

D- Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

E- Provision pour dépréciation des placements et des créances

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme NC31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance ».

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle (décision du « CGA » n°24 datée du 29 Mars 2017) et qui consiste à constater des provisions sur :

- Les créances envers les assurés à concurrence de 20% pour les créances datant de (N-1) et 100 % pour les créances datant de (N-2 & antérieures) ;
- Les créances envers les intermédiaires : à concurrence de 10%, 40 %, 60% et 100 % pour les créances datant respectivement de (N), (N-1), (N-2) et (N-3 & antérieures).

Les créances en contentieux ou en précontentieux sont couvertes par des provisions au taux de 100%.

F- Provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par les arrêtés du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et du 05 janvier 2009.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

➤ Provision pour primes non acquises

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis, telle que prévue par l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elle consiste à provisionner la part de la prime afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

➤ Provision d'assurance Vie

La provision d'assurance Vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets de primes futures (méthodes prospectives), est calculée séparément pour chaque contrat sur la base de tables de mortalité admises en Tunisie.

Pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

➤ **Provisions pour sinistres**

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

➤ **Autres provisions techniques**

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance/traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

G- Affectation des charges

Conformément aux normes comptables relatives au secteur des assurances, les charges sont présentées dans les états financiers non pas par nature de charges mais en fonction de leur destination. La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination doit être réalisée à l'aide de clés de répartition qui doivent être fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

La compagnie a retenu les critères relatifs à l'effectif, la masse salariale et la surface.

H- Les frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors de la conclusion des contrats d'assurances.

Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition et les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les des biens mobiliers et immobiliers.

III. NOTES SUR LE BILAN

III-1. AC1-Actifs incorporels d'exploitation

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2018 un montant net de 1.054.104 Dinars contre 1.241.801 Dinars au 31/12/2017.

Désignation	31.12.2018			31.12.2017		
	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette
Logiciels	1 630 620	577 869	1 052 751	965 539	323 406	642 133
Autres Immobilisations Incorp.	35 516	34 163	1 353	35 516	29 256	6 260
Immobilisations Incorp. en cours			0	593 408		593 408
Total	1 666 136	612 032	1 054 104	1 594 463	352 662	1 241 801

L'évolution de la valeur brute des Actifs incorporels d'exploitation au cours de l'exercice 2018 se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			
	A l'ouverture	Acquisition ou constitution	Cessions ou reprises	A la clôture
Logiciels informatiques	965 539	665 081		1 630 620
Autres immobilisations incorporelles	35 516	0	0	35 516
Immobilisations incorporelles en cours	593 408	0	593 408	0
Actifs incorporels	1 594 463	665 081	593 408	1 666 136

III-2. AC2-Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2018 un montant net de 335.498 Dinars contre 470.778 Dinars au 31/12/2017 :

Désignation	31.12.2018			31.12.2017		
	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette	Valeur Brute	Total Amortissement	Valeur Nette
Agencement Aménagement	376 697	221 178	155 519	362 441	165 344	197 097
Matériel de transport	271 356	267 866	3 490	271 356	230 052	41 304
Matériel de bureau et informatique	301 074	197 511	103 563	272 595	131 766	140 829
Mobilier de bureau	195 136	163 882	31 254	175 315	126 518	48 797
Autres immobilisations corporels	5 393	5 387	6	5 393	4 308	1 084
Dépôts et cautionnements	41 666	0	41 666	41 666	-	41 666
Total	1 191 322	855 824	335 498	1 128 766	657 988	470 778

L'évolution de la valeur brute des Actifs corporels d'exploitation au cours de l'exercice 2018 se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			
	A l'ouverture	Acquisition ou constitution	Cessions ou reprises	A la clôture
Agencement Aménagement	362 441	14 256	0	376 697
Matériel de transport	271 356	0		271 356
Matériel de bureau et informatique	272 595	28 479		301 074
Mobilier de bureau	175 315	19 821	0	195 136
Autres immobilisations corporels	5 393	0	0	5 393
Dépôts et cautionnements	41 666	0	0	41 666
Actifs corporels	1 128 766	62 556	0	1 191 322

III-3. AC3-Les Placements

Les placements totalisent au 31/12/2018 un montant net de 21.665.780 Dinars contre un montant net de 15.266.587 Dinars au 31/12/2017 comme le détaille le tableau suivant :

Désignation	31.12.2018			31.12.2017		
	Valeur Brute	Prov.	Valeur Nette	Valeur Brute	Prov.	Valeur Nette
Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	22 952 926	1 374 415	21 578 511	15 404 111	221 271	15 182 840
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	0	0	0	-	-	-
Autres placements	4 489	0	4 489	2 489	-	2 489
Autres prêts	82 780	0	82 780	81 258	-	81 258
Total	23 040 195	1 374 415	21 665 780	15 487 858	221 271	15 266 587

L'évolution de la valeur brute des Placements au cours de l'exercice 2018 se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			
	A l'ouverture	Acquisition ou constitution	Cessions ou reprises	A la clôture
Parts & actions de sociétés immobilières non cotés	700 000		0	700 000
Autres placements financiers				
Actions, autres titres à revenu variable	14 704 111	7 825 000	276 185	22 252 926
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Prêts hypothécaires				
Autres prêts	81 258	1 522		82 780
Autres	2 489	2 000		4 489
Placements	15 487 858	7 828 522	276 185	23 040 195

AC331-Actions, autres titres à revenus variables et parts dans des FCP

Les actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP se détaillent ainsi :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Contrat moudharba polyclinique cap-bon	4 000 000	4 000 000
Participation polyclinique cap-bon	1 593 000	1 593 000
Participation promotion immobilière CTAMA	400 000	400 000
Participation promotion immobilière MAE	300 000	300 000
Participation société de service automobile	300 000	300 000
Participation Société résidence Cap Bon	350 000	350 000
Participation Société Global Santé	0	25 000
Participation Société Mutuelle du Savoir	75 000	75 000
Emprunt obligataire Zitouna banque	500 000	500 000
Actions AL WIFAK Inter BANK *	2 584 926	2 584 926
ECYC	0	49 387
Sotipapier	0	226 798
Titres participatifs Banque ZITOUNA	5 000 000	5 000 000
Best LEASE/CGF 9,25%	300 000	
B.T.E (1/2018) 10,77%	1 000 000	
B.T.E (2/2019) 11,25%	50 000	
W.B (1/2018) 9,25%	1 000 000	
Wifak Bank 8,5%	4 000 000	
W.B (2/2018) 9,74%	1 500 000	
Sous-Total	22 952 926	15 404 111
provisions sur action et titres non cotes	-1 374 415	-103 410
provisions sur action et titres cotes	0	-117 861
Total	21 578 511	15 182 840

(*) La participation de la société au capital de « AL WIFACK INTERNATIONAL BANK » a été évaluée à son coût d'acquisition. En dépit d'une dépréciation par rapport au cours boursier, il n'a pas été constaté de provision en considération d'une valeur d'inventaire (valeur d'usage) qui retient, conformément aux normes comptables 7 et 31, des éléments liés à l'utilité que procure cette participation à la société At-Takafulia, ainsi qu'aux perspectives d'une meilleure rentabilité de la banque, telles que présentées dans son business plan.

III-4. AC5-Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques totalisent au 31/12/2018 un montant net de 3.590.857 Dinars contre 4.498.214 Dinars au 31/12/2017, et se détaillent ainsi :

	31.12.2018	31.12.2017
Provisions pour primes non acquises	1 156 272	1 044 993
Provisions pour sinistres à payer Non Vie	2 241 800	3 280 180
Provisions d'assurance Vie	192 785	173041
Total	3 590 857	4 498 214

III-5. AC6-Créances :

Les créances totalisent au 31/12/2018 un montant net de 11 460 076 Dinars contre un montant de 8 240 505 Dinars au 31/12/2017.

Désignation	31.12.2018			31.12.2017		
	Valeur brute	Prov.	Valeur Nette	Valeur brute	Prov.	Valeur Nette
Primes acquises et non émises et primes à annuler	271 168		271 168	133 128	-	133 128
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	10 190 531	1 244 343	8 946 188	6 566 180	704 475	5 861 705
Créances nées d'opérations de réassurance (Rétrocession)	0		0	-	-	-
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	1 577 405		1 577 405	1 681 821	-	1 681 821
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités	665 315		665 315	563 851	-	563 851
Total	12 704 419	1 244 343	11 460 076	8 944 980	704 475	8 240 505

AC611- Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises s'élèvent au 31/12/2018 à 271.168 DT contre un montant de 133.128 DT au 31/12/2017. Le détail par branche se présente comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Primes acquises et non émises brutes – Automobile	0	5 741
Primes acquises et non émises brutes - Incendie	0	799
Primes acquises et non émises brutes - RC	0	0
Primes acquises et non émises brutes - I.A	1 232	697
Primes acquises et non émises brutes - Transport	54 588	41 878
Primes acquises et non émises brutes - Santé	91 927	64 961
Primes acquises et non émises brutes - RDS	116 082	14 574
Primes acquises et non émises brutes - GROUPE PREVOYANCE	7 339	4 478
Total	271 168	133 128

AC612- Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Le solde de cette rubrique au 31/12/2018 s'élève à 8.946.188 Dinars contre un solde de 5.861.705 Dinars au 31/12/2017. Ces soldes sont alimentés principalement des créances vis-à-vis des agents et des courtiers, et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
AGENTS GENERAUX	7 656 074	4 891 088
COURTIERS	1 117 305	950 352
CO-ASSUREURS	1 417 152	724 740
Total Brut	10 190 531	6 566 180
Provision sur créances	1 244 343	704 475
Total net	8 946 188	5 861 705

Les provisions sur créances nées d'opération d'assurances directes se détaillent comme suit :

Provisions / créances	n-4	n-3	n-2	n-1	n	Total
Créances / Assurés	67	9 686	31 029	34 699	0	75 482
Créances / Intermédiaires	2 609	47 975	57 561	125 903	397 830	631 877
Ctx	8 999	84 369	245 519	-30 049	88 231	397 069
Sous-Total	11 675	142 030	334 109	130 553	486 061	1 104 428
Chèques impayés						139 914
Stock de provision au 31/12/2018						1 244 343
Stock de provision au 31/12/2017						704 475
Dotation 2018						539 867

AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

Les créances inter compagnies s'élèvent au 31/12/2018 à 1.577.405 Dinars, contre 1.681.821 Dinars au 31/12/2017 et sont détaillées par compagnie comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Créances inter-compagnies	22 840	500 338
Inter compagnies ASTREE	85 436	294 339
Inter compagnies CARTE	28 976	53 829
Inter compagnies CTAMA	79 230	52 580
Inter compagnies GAT	95 073	58 938
Inter compagnies LLOYD TUNISIEN	93 537	56 768
Inter compagnies MAE	212 537	89 966
Inter compagnies MAGHREBIA	105 197	26 323
Inter compagnies STAR	358 555	202 364
Inter compagnies SALIM	18 825	17862
Inter compagnies A M I	263 319	131 027
Inter compagnies BIAT ASSURANCES	15 666	24 032
Inter compagnies COMAR	121 269	135 557
Inter compagnies AL AMANA TAKAFUL	47 621	15 738
Inter compagnies ZITOUNA TAKAFUL	29 324	22 158
Total	1 577 405	1 681 821

III-6. AC7-Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif présentent au 31/12/2018 un solde de 19.690.700 Dinars contre un solde de 13.913.382 Dinars au 31/12/2017.

	31.12.2018	31.12.2017 Retraité
Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	3 654 547	4 173 952
Frais d'acquisition reportés	2 401 104	1 920 027*
Autres charges à répartir	7 643	11 465*
Intérêts et loyers acquis non échus	175 147	78 944
Autres comptes de régularisation (WAKALA et MOUDHARABA)	13 449 170	7 734 336
Autres	3 089	-5 342*
Total	19 690 700	13 913 382*

(*) Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité

III-7. AC71- Avoirs en banque, CCP, chèques et caisses

Les avoirs en banques, en caisses, et chèques se présentent au 31/12/2018 comme suit :

	31.12.2018	31.12.2017
Banque	-601 961	1 678 726
Caisses	8 413	46 304
Tunisie Valeurs & TSI et CGF	9 125	7 042
Virements en cours, Chèques et effets à l'encaissement	4 238 971	2 441 880
Total	3 654 548	4 173 952

III-8. AC721- Frais d'acquisition reportés

Cette rubrique couvre les frais d'acquisition reportés se rapportant aux branches Vie et Non Vie.

La société Assurances At-Takafulia a procédé en 2018 à la détermination des frais d'acquisitions reportés sur les contrats d'assurance vie (Individuels épargne et prévoyance et Individuels épargne).

Les frais d'acquisition reportés sur les contrats vie concernent les commissions encourues, et sont calculé sur la base des durées moyennes ajustées de chaque produit, tout en appliquant une décote de 20% se rapportant à un taux de chute estimé.

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relative aux modifications comptables, cette modification de méthode a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2018.

Par ailleurs, et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2017 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparaison.

Les frais d'acquisition reportés présentent au 31/12/2018 un solde de 2.401.104 Dinars contre un solde de 1.920.027 Dinars au 31/12/2017. Le détail par branche se présente comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017 Retraité
F.A.R - AUTOMOBILE	1 647 849	1 172 472
F.A.R - INCENDIE	130 348	131 469
F.A.R - RC	14 165	13 233
F.A.R - I.A	3 467	4 756
F.A.R - TRANSPORT	6 114	84 967
F.A.R - GROUPE MALADIE	1 054	806
F.A.R - ASS. VOYAGE	8 211	4 316
F.A.R - RDS	138 654	161 131
F.A.R - ACCEPTATIONS	97 586	73 482
F.A.R - VIE	353 656	273 395*
Total	2 401 104	1 920 027*

(*) Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité

III-9. AC733- Autres comptes de régularisation

Les comptes de régularisation-actifs s'élèvent au 31/12/2018 à 13.449.170 Dinars, contre 7.734.336 Dinars aux 31/12/2017 et se détaillent ainsi :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Produits WAKALA non échus	13 065 126	7 422 343
Produits MOUDHARBA non échus	207 610	159 559
Charges constatées d'avance	152 434	152 434
Autres comptes de régularisation actif	24 000	0
Total	13 449 170	7 734 336

III-10. CP1-Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

Libellé	Capital	Réserves et Primes liées au capital	Résultat reportés	Résultat net de l'exercice	Autres Capitaux propres	Total
Solde au 31/12/2017	10 000 000	-	-4 312 481	-190 005	-	5 497 514
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	0
Affectation du résultat 2017	-	-	-190 005	190 005	-	0
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-649 994	-	-649 994
Effet des modifications comptables	-	-	-	-	273 395	273 395
Solde au 31/12/2018	10 000 000	0	-4 502 486	-649 994	273 395	5 120 915

Le capital social de la société Assurances At-Takafulia se compose de 2 000 000 actions ordinaires de valeur unitaire de 5 DT réparties comme suit au 31/12/2018 :

	Nombre d'actions	Montants en DT	Parts
Assurances Salim	480 000	2 400 000	24,00%
Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance (STAR)	399 999	1 999 995	19,99%
Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles (CTAMA)	260 000	1 300 000	13,00%
Société d'Assurances Multirisques Ittihad (AMI Assurances)	260 000	1 300 000	13,00%
Mutuelle Assurance de l'Enseignement (MAE)	260 000	1 300 000	13,00%
Société Tunisienne de Réassurance (Tunis Ré)	160 000	800 000	8,00%
Tunisian Saudi Bank (TSB)	50 000	250 000	2,50%
Compagnie islamique d'assurance (IIC – Jordanie)	50 000	250 000	2,50%
M. Ahmed TRABELSI	38 000	190 000	1,90%
M. Radhouan ZOUARI	37 999	189 995	1,90%
M. Ali HAMMAMI	4 001	20 005	0,20%
Mme. Dalila BADER	1	5	0,00%

III-11. PA3-Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes élèvent à 31.864.145 Dinars au 31/12/2018 contre 24.748.736 Dinars au 31/12/2017, et se détaillent comme suit :

	31.12.2018	31.12.2017
Provisions pour primes non acquises	8 506 105	6 322 019
Provisions d'assurance vie	6 160 887	4 216 902
Provision pour sinistres (vie)	8 209	-
Provision pour sinistres (non vie)	17 102 571	14 117 449
Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes (vie)	3 950	-
Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes (non vie)	38 678	51 198
Provisions pour égalisation et équilibrage	11 680	8 162
Autres provisions techniques Non vie	32 065	33 006
Total	31 864 145	24 748 736

PA310- Provisions pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises totalise au 31/12/2018 un montant de 8.506.105 Dinars contre 6.322.019 Dinars au 31/12/2017. Le détail par branche se présente comme suit :

Branche	31.12.2018	31.12.2017
AUTOMOBILE	6 845 975	4 501 545
INCENDIE	541 528	504 758
RC	58 849	50 806
IA	14 402	18 259
TRANSPORT	25 399	326 220
MALADIE	4 379	3 096
ASS VOYAGE	34 113	16 570
RDS	576 038	618 639
ACCEPTATION	405 422	282 125
Total	8 506 105	6 322 019

PA320- Provisions d'assurances vie

La provision d'assurance vie totalise au 31/12/2018 un montant de 6.160.887 DT contre 4.216.902 DT au 31/12/2017.

PA331- Provisions pour sinistres non-vie

Le montant des provisions pour sinistres à payer nettes de recours s'élèvent au 31/12/2018 à 17.102.571 DT contre 14.117.449 DT au 31/12/2017. Le détail par branche se présente comme suit :

Branche	31.12.2018	31.12.2017
Automobile	14 960 223	10 607 111
Incendie	780 151	2 437 415
Transport	63 461	160 456
RDS	298 903	124 844
Maladie Groupe "Santé"	171 691	71 601
Acceptation	-2 389	31 801
Chargement de 5% pour Frais de gestion	830 531	684 220
Total	17 102 571	14 117 449

III-12. PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs :

Il s'agit des sommes reçues des cessionnaires et des récessionnaires en garantie des provisions techniques.

Les dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires élèvent à 3.257.453 Dinars au 31/12/2018 contre 2.236.560 Dinars au 31/12/2017.

III-13. PA6-Autres Dettes :

Les autres dettes s'élèvent à 3.225.458 DT au 31/12/2018 contre 2.719.506 DT au 31/12/2017.

	31.12.2018	31.12.2017
Dettes nées d'opérations d'assurances directes « Primes à annuler »	171 055	126 707
Dettes nées d'opérations de Réassurances	504 989	675 976
Dépôts et cautionnements reçus	723	723
Personnel	542 320	548 528
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	720 223	602 072
Créditeurs divers	1 286 148	765 500
Total	3 225 458	2 719 506

III-14. PA7- Autres Passifs

Les autres passifs s'élèvent à fin 2018 à 14.289.256 DT contre 8.155.555 DT fin 2017. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2018	31.12.2017
AUTRES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	13 418 253	7 727 419
CHARGE A PAYER	871 003	428 136
Total	14 289 256	8 155 555

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE

IV-1. PRNV 1- Primes acquises

Les primes acquises s'élèvent à fin 2018 à 15.116.640 DT contre 10.417.348 DT à fin 2017.

Libellés	31.12.2018			31.12.2017		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
PRIMES EMISES	19 854 742	-2 648 688	17 206 053	14 216 332	-2 379 843	11 836 489
VARIATION PPNA	-2 184 085	94 672	-2 089 413	-1 682 071	262 930	-1 419 141
Total	17 670 656	-2 554 016	15 116 640	12 534 261	-2 116 913	10 417 348

IV-2. PRNT 3- Produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique

Les produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique correspondent aux produits de placements nets qui se rapportent aux provisions techniques non vie.

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2018 de 504.230 DT contre un montant de 311.137 DT au 31/12/2017.

IV-3. CHNV1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres s'élèvent à fin 2018 à 10.089.648 DT contre 6.540.386 DT à fin 2017. Le détail se présente comme suit :

Libellés	31.12.2018			31.12.2017		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
Montants payés	8 213 117	-2 016 752	6 196 364	4 091 692	-116 990	3 974 702
Variation de la provision pour sinistres à payer	2 860 664	1 032 620	3 893 284	4 874 480	-2 308 795	2 565 684
Total	11 073 781	-984 132	10 089 648	8 966 172	-2 425 786	6 540 386

IV-4. CHNV4- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation s'élèvent à fin 2018 à 5.042.401 Dinars contre 4.379.701 Dinars à fin 2017.

Libellés	31.12.2018	31.12.2017
Frais d'acquisition	4 381 587	3 215 773
Variation des frais d'acquisition reportés	-400 816	-249 371
Frais d'administration	1 586 929	1 983 864
Commissions reçues des réassureurs	-525 299	-570 565
Total	5 042 401	4 379 701

CHNV41- Frais d'acquisition

Cette rubrique présente un solde brut de 4.381.587 DT au 31/12/2018 contre un solde de 3.215.773 DT au 31/12/2017.

CHNV42- La variation des frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés tels que définis au niveau de la note AC721 présentent une variation positive de 400.816 DT au 31/12/2018.

CHNV43- Les frais d'administration

Le solde de cette rubrique arrêté au 31/12/2018 est de 1.586.929 DT contre 1.983.864 DT au 31/12/2017.

CHNV44 : Commissions reçues des réassureurs

Les commissions acquises à la société au titre des opérations de cessions non-vie sont arrêtées au 31/12/2018 à 525.299 DT contre 570.565 DT au 31/12/2017.

V. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE VIE**V-1. PRV 1- Primes acquises**

Les primes acquises s'élèvent à fin 2018 à 2.611.598 DT contre 2.085.224 DT à fin 2017.

Libellés	31.12.2018			31.12.2017		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
PRIMES EMISES	2 824 075	-212 478	2 611 598	2 287 351	-202 127	2 085 224
Total	2 824 075	-212 478	2 611 598	2 287 351	-202 127	2 085 224

V-2. PRV 21- Produits de placement

Les revenus de placement s'élèvent au 31/12/2018 à 121.441 DT contre 64.052 DT au 31/12/2017 soit une augmentation de 57.389 DT.

V-3. CHV1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres de la branche Vie s'élèvent à fin 2018 à 135.959 DT contre -981 DT à fin 2017.

Libellés	31.12.2018	31.12.2017
	MONTANTS PAYES	127 760
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES	8 209	-6 601
Total	135 969	-981

V-4. CHV2- Variation des autres provisions techniques

La variation des autres provisions techniques s'élève à fin 2018 à 1.927.760 DT contre 1.695.656 DT à fin 2017.

Libellés	31.12.2018			31.12.2017		
	Valeur brute	Cession	Valeur Nette	Valeur brute	Cession	Valeur Nette
Provision d'égalisation vie	3 518		3 518	2 212		2 212
Provision Mathématique - IND. ÉPARGNE & PREVOYANCE	808 885		808 885	568 553		568 553
Provision Mathématique - IND. ÉPARGNE	525 075		525 075	386 932		386 932
Provision Mathématique - GROUPE ÉPARGNE	47 016		47 016	69 486		69 486
Provision Mathématique - INDÉMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE	13 126		13 126	12 549		12 549
Provision Mathématique - TD À CAPITAL DÉGRESSIF	549 884	-19 744	530 140	828 965	-173 041	655 924
Total	1 947 504	-19 744	1 927 760	1 868 697	-173 041	1 695 656

VI. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT GLOBAL**VI-1. PRNT1- Produits des placements**

Les produits des placements s'élèvent à fin 2018 à 598.926 DT contre 408.707 DT à fin 2017.

Libellés	31.12.2018		31.12.2017	
Revenus des placements		598 926		397 360
Profits provenant de la réalisation des placements		0		11 347
Total		598 926		408 707

VI-2. PRNT2- Autres produits non techniques

Les autres produits non techniques s'élèvent à fin 2018 à 5.801.930 DT contre 4.201.786 DT à fin 2017.

Libellés	31.12.2018		31.12.2017	
PRODUIT WAKALA		5 642 783		4 107 250
PRODUIT MOUDHARABA		48 051		87 324
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES		111 096		7 212
Total		5 801 930		4 201 786

VI-3. CHNT3-Autres charges non techniques

Les autres charges non techniques s'élèvent à fin 2018 à 5.880.602 DT contre 4.342.455 DT à fin 2017. Ce solde se détaille comme suit :

Libellés	31.12.2018	31.12.2017
CHARGE WAKALA	5 642 783	4 107 250
CHARGE MOUDHARABA	48 051	87 324
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	189 768	147 881
Total	5 880 602	4 342 455

VII. EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de la société n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 30 Juillet 2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

VIII. ANNEXES COMPLEMENTAIRES :

Annexe 8 : Mouvements ayant affecté les éléments d'actif

Annexe 9 : Etat récapitulatif des placements

Annexe 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Annexe 11 : Ventilation des charges et des produits des placements

Annexe 12 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Vie

Annexe 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Non-Vie

Annexe 14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers

Annexe 15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Vie au 31/12/2018

Annexe 16 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Non Vie au 31/12/2018

Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif
Annexe n° 8

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.N.C A la clôture
	A l'ouverture	Acquisition ou constitution	Cessions ou reprises	A la clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels	1 594 463	665 081	593 408	1 666 136	352 662	0	259 370	0	0	0	612 032	0	1 054 104
Logiciels informatiques	965 539	665 081		1 630 620	323 406	0	254 463	0	0	0	577 869	0	1 052 751
Autres immobilisations incorporelles	35 516	0	0	35 516	29 256	0	4 907	0	0	0	34 163	0	1 353
Immobilisations incorporelles en cours	593 408	0	593 408	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs corporels d'exploitation	1 128 766	62 556	0	1 191 322	657 988	0	197 836	0	0	0	855 824	0	335 498
Agencement Aménagement	362 441	14 256	0	376 697	165 344	0	55 834	0	0	0	221 178	0	155 519
Matériel de transport	271 356	0		271 356	230 052	0	37 814	0	0	0	267 866	0	3 490
Matériel de bureau et informatique	272 595	28 479		301 074	131 765	0	65 746	0	0	0	197 511	0	103 562
Mobilier de bureau	175 315	19 821	0	195 136	126 518	0	37 364	0	0	0	163 882	0	31 254
Autres immobilisations corporels	5 393	0	0	5 393	4 308	0	1 079	0	0	0	5 387	0	6
Dépôts et cautionnements	41 666	0	0	41 666	0	0	0	0	0	0	0	0	41 666
Placements	19 663 810	7 826 522	795 589	26 694 743	0	221 271	0	1 374 415	0	221 271	0	1 374 415	25 320 328
Terrains et constructions d'exploitation & hors exploitation	0			0	0	0					0	0	0
Parts & actions de sociétés immobilières non cotés	700 000	0	0	700 000	0	0	0	31 727			0	31 727	668 273
Placements dans les entreprises liées													
- Parts													
- Bons et Obligations													
Placements dans les Entreprises avec un lien de participation													
- Parts													
- Bons et Obligations													
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable	14 704 111	7 825 000	276 185	22 252 926	0	221 271	0	1 342 688		221 271	0	1 342 688	20 910 239
Obligations et autres titres à revenu fixe													
Prêts hypothécaires													
Autres prêts	81 258	1 522		82 780	0	0					0	0	82 780
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	4 173 952		519 404	3 654 548	0	0					0	0	3 654 548
Autres	4 489			4 489									4 489
Créances pour espèces déposées													
Placement des contrats en UC													

Etat récapitulatif des Placements

Annexe n° 9 :

Rubriques	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	-	-	-	
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	700 000	668 273	668 273	
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	22 252 926	20 910 239	20 910 239	
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	-	-	-	
Autres parts d'OPCVM	-	-	-	
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	3 654 548	3 654 548	3 654 548	
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-	
Prêts hypothécaires	-	-	-	
Autres prêts et effets assimilés	-	-	-	
Dépôts auprès des entreprises cédantes	-	-	-	
Autres placements	-	-	-	
Autres dépôts	-	-	-	
Autres prêts	82 780	82 780	82 780	
Autres	4 489	4 489	4 489	
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte selon le même détail que ci-dessus	-	-	-	
Total :	25 994 743	25 320 328	25 320 328	

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer
Annexe n° 10

Année d'inventaire				
	2015	2016	2017	2018
<i>Inventaire 2015</i>				
Règlements cumulés	1 161 932			
Provisions pour sinistres	3 008 925			
Total charges des sinistres	4 170 857			
Primes acquises	7 052 701			
% sinistres / primes acquises	59%			
<i>Inventaire 2016</i>				
Règlements cumulés	2 457 415	1 326 639		
Provisions pour sinistres	2 289 275	3 598 855		
Total charges des sinistres	4 746 690	4 925 494		
Primes acquises	7 052 701	10 242 836		
% sinistres / primes acquises	67%	48%		
<i>Inventaire 2017</i>				
Règlements cumulés	2 707 954	2 061 530	3 980 322	
Provisions pour sinistres	2 128 058	3 473 785	2 559 083	
Total charges des sinistres	4 836 013	5 535 315	6 539 405	
Primes acquises	7 052 701	10 242 836	12 502 572	
% sinistres / primes acquises	69%	54%	52%	
<i>Inventaire 2018</i>				
Règlements cumulés	3 091 541	3 211 552	4 967 963	3 021 740
Provisions pour sinistres	3 703 978	4 288 514	6 761 843	7 193 463
Total charges des sinistres	6 795 519	7 500 066	11 729 806	10 215 203
Primes acquises	7 052 701	10 242 836	12 502 572	17 728 238
% sinistres / primes acquises	96%	73%	94%	58%

Ventilation des charges et produits des placements

Annexe n° 11

	Revenus et frais financiers Concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers		0	0
Revenus des participations		-687 738	-687 738
Revenus des autres placements		0	0
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)			
Total produits des placements	0	-687 738	-687 738
Intérêts		35 432	35 432
Frais externes et internes		71 527	71 527
Autres frais		123 905	123 905
Total charges des placements		230 863	230 863

Résultat technique par catégorie d'assurance Vie
Annexe 12

Rubriques	Assurance Vie
Primes acquises	2 824 075
<i>Primes émises</i>	2 824 075
<i>Variation des primes acquises et non émises</i>	
Charges de prestations	2 083 473
<i>Prestations et frais payés</i>	127 760
<i>Charges des provisions pour prestations diverses</i>	8 209
<i>Charges des autres provisions techniques</i>	1 947 504
<i>Solde de souscription</i>	740 603
Frais d'acquisition	-322 656
Autres charges de gestion nettes	-123 953
<i>Charges d'acquisition et de gestion nettes</i>	-446 610
Produits des placements	121 441
Participation aux résultats	31 987
<i>Solde financier</i>	153 428
Parts des réassureurs dans les primes acquises	-212 478
Parts des réassureurs dans les prestations payées	0
Parts des réassureurs dans les charges de provisions	19 743
Parts des réassureurs dans les participations aux résultats	
Commissions reçues des réassureurs	36 031
<i>Solde de réassurance</i>	-156 704
Résultat technique	290 717

Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie
Annexe 13

Rubriques	Assurance Non Vie						Total
	Automobile	Transport	Incendie	Santé, Inc & Invalidité	Risques Divers et Techniques	Acceptation	
Primes acquises	12 589 953	988 071	1 074 985	1 511 018	947 345	559 285	17 670 656
<i>Primes émises</i>	<i>14 971 055</i>	<i>1 079 216</i>	<i>1 118 969</i>	<i>1 485 335</i>	<i>942 594</i>	<i>162 041</i>	<i>20 650 630</i>
<i>Variation des primes non acquises</i>	<i>-2 344 429</i>	<i>-103 638</i>	<i>-36 770</i>	<i>-1 283</i>	<i>20 872</i>	<i>281 162</i>	<i>-2 088 553</i>
<i>Variation des primes acquises et non émises</i>	<i>-5 741</i>	<i>12 710</i>	<i>-799</i>	<i>26 966</i>	<i>-14 039</i>	<i>116 082</i>	<i>135 180</i>
<i>Variation des primes à annuler</i>	<i>-30 931</i>	<i>-218</i>	<i>-6 416</i>	<i>0</i>	<i>-2 083</i>	<i>0</i>	<i>-39 647</i>
Charges de prestations	8 953 532	18 609	695 535	1 226 135	220 711	-34 161	11 080 361
<i>Prestations et frais payés</i>	<i>4 579 509</i>	<i>115 603</i>	<i>2 352 800</i>	<i>1 118 523</i>	<i>46 652</i>	<i>30</i>	<i>8 213 117</i>
<i>Charges des provisions pour prestations diverses</i>	<i>4 374 023</i>	<i>-96 995</i>	<i>-1 657 265</i>	<i>107 612</i>	<i>174 059</i>	<i>-34 191</i>	<i>2 867 244</i>
Solde de souscription	3 636 421	969 462	379 450	284 883	726 634	593 446	6 590 296
Frais d'acquisition	-2 844 441	-318 169	-249 252	-329 124	-227 958	-11 828	-3 980 772
Autres charges de gestion nettes	-1 202 376	-86 675	-89 868	-119 292	-75 703	-13 014	-1 586 929
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-4 046 817	-404 844	-339 120	-448 416	-303 661	-24 842	-5 567 700
Produits des placements	382 043	27 540	28 555	37 904	24 054	4 135	504 230
Participation aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
Solde financier	382 043	27 540	28 555	37 904	24 054	4 135	504 230
Parts des réassureurs dans les primes acquises	-782 693	-538 222	-525 491	0	-686 575	-21 036	-2 554 016
Parts des réassureurs dans les prestations payées	0	6 201	1 994 315	0	16 237	0	2 016 752
Parts des réassureurs dans les charges de provisions	148 114	345 290	-1 539 885	0	10 676	3 184	-1 032 620
Parts des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
Commissions reçues des réassureurs	148 831	79 243	154 791	0	136 957	5 476	525 299
Solde de réassurance	-485 747	-107 487	83 729	0	-522 705	-12 375	-1 044 585
Résultat technique	-514 101	484 671	152 614	-125 629	-75 679	560 364	482 241

Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers

Annexe n° 14

Rubriques	Exercice
	2018
Participation aux résultats (<i>états de résultat technique</i>)	0
* Participation attribuée à des contrats	0
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie	0
* Provisions mathématiques moyennes	
* Montant minimum de participations	
* Montant effectif de la participation	

Annexe n°15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers Catégorie : Vie au 31/12/2018	Raccordement	Total
Primes	PRV11	2 824 075
Charges de prestations Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV11 CHV12, CHV21	-135 969 -1 947 504
Solde de souscription :		740 603
Frais d'acquisition Autres charges de gestion nettes	CHV41, CHV42 PRV4, CHV43	-322 656 -123 953
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		-446 610
Produits nets de placements Participation aux résultats	PRV2, CHV9 CHV3	121 441 31 987
Solde Financier :		153 428
Primes cédées ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	-212 478
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 2° Colonne	0
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV21 2° Colonne	19 743
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 2° Colonne	0
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 2° Colonne	36 031
Solde de réassurance :		-156 704
	Résultat technique	290 717
Informations complémentaires :		
<i>Versements périodiques de rentes Vie</i>		0
<i>Montants des rachats Vie</i>		0
<i>Capitaux échus Vie</i>		0
<i>Intérêts techniques bruts de l'exercice</i>		0
<i>Provisions techniques brutes Vie à la clôture</i>		6 180 776
<i>Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture</i>		-4 225 064

Annexe n°16 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Non Vie au 31/12/2018

	Raccordement	Total
Primes acquises		17 670 656
Primes émises	PRNV11	19 854 742
Variation des primes non acquises	PRNV12	-2 184 085
Charges de prestations		11 080 361
Prestations et frais payés	CHNV11	8 213 117
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12, CHNV2	2 867 244
Solde de souscription :		6 590 296
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	-3 980 772
Autres charges de gestion nettes	CHNV43, CHNV5 et PRNV2	-1 586 929
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		-5 567 700
Produits nets de placements	PRNT3	504 230
Participation aux résultats	CHNV3	0
Solde Financier :		504 230
Part des réassureurs dans les primes cédées	PRNV11, PRNV12 2° Colonne	-2 554 016
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 2° Colonne	2 016 752
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12 2° Colonne	-1 032 620
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHNV3 2° Colonne	0
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 2° Colonne	525 299
Solde de Réassurance :		-1 044 585
Résultat technique :		482 241
<u>Informations complémentaires :</u>		
Provisions pour primes non acquises à la clôture		8 506 105
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		6 322 019
Provisions pour Sinistres à payer à la clôture		17 102 571
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture		-14 117 449
Provisions pour PB & Ristournes à la clôture		58 719
Provisions pour PB & Ristournes à l'Ouverture		-51 198
Autres provisions techniques à la clôture		32 065
Autres provisions techniques à l'ouverture		-33 006

**I - RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018**



9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville
1002 Tunis – Tunisie
Tél. : 00 216 71 282 730
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn



MOUNIR GRAJA

Expert-Comptable
Membre de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie
Avenue Med Badra, Immeuble Emeraude de
Tunis, Appartement A1-2, 1073,
Montplaisir, Tunis

Tél : (216) 71 902 100
Fax : (216) 71 950 675
E-mail : [mounir.graja @ tunet.tn](mailto:mounir.graja@tunet.tn)
MF : 114334 A/A/P/000

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL « At-Takafulia »

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 Juin 2017, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL «AT TAKAFULIA», au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL « AT TAKAFULIA», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, les états de résultats techniques, l'état de résultat global et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de 57 797 015 dinars, des capitaux propres positifs de 5 120 915 dinars, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 649 994 dinars.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles de la situation décrite dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la compagnie au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion avec réserve

Des suspens provenant des exercices 2018 et antérieurs au niveau des Etats de rapprochement bancaire demeurent non traités ce qui n'a pas permis de comptabiliser l'ensemble des opérations d'encaissement des virements, chèques et effets à l'encaissement.

Un écart de 2 450 471 dinars résulte de la différence entre le solde comptable des virements, effets et chèques à l'encaissement qui totalisent 4 238 972 dinars et le total des chèques à l'encaissement figurant au niveau de l'inventaire physique pour un montant de 1 788 501 Dinars.

La compagnie n'a pas comptabilisé des provisions se rapportant à l'écart constaté.

Les travaux de justification et d'apurement des suspens poursuivis par la compagnie ont permis de diminuer l'écart constaté, pour le ramener au jour de l'arrêté des états financiers par le conseil d'administration à 825 704 Dinars. Compte tenu du fait que ces travaux ont été présentés au conseil d'administration qui a lui-même arrêté les états financiers, ces travaux n'ont pas pu être examinés par nos soins.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Paragraphe d'observation

Séparation totale entre les comptes du « fonds des adhérents » et ceux de la société de gestion « la société At-Takafulia ».

Contrairement aux dispositions de la loi n° 2014-47 du 24 juillet 2014, amendant et complétant le code des assurances, il n'y a pas encore la séparation totale entre les comptes du « fonds des adhérents » et ceux de la société de gestion « la société At-Takafulia ». De ce fait, en l'absence d'états séparés, le résultat déficitaire présenté dans les états financiers de l'exercice 2018, qui s'élève à 649 994 Dinars, englobe le résultat du fonds des adhérents et celui de la société « At-Takafulia ». Selon la loi précitée, l'entreprise d'assurance Takaful ne peut distribuer aucun bénéfice aux actionnaires sur le surplus d'assurance dégagé par les comptes du fonds des adhérents.

Egalement, elle ne participe pas aux risques supportés par le fonds des adhérents et ne supporte aucune perte qui en découle sauf si cette perte résulte d'un manquement ou d'une contravention aux conditions fixées au contrat d'assurance Takaful.

A défaut de séparation totale des comptes et de préparation d'états séparés, nous ne pouvons pas ventiler les déficits dégagés en 2018 et antérieure entre le fonds des adhérents et la société « At-Takafulia ».

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la compagnie dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception de la situation décrite ci-haut dans la section " Fondement de l'opinion avec réserve", nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la compagnie.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies

peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la compagnie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la compagnie. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Des défaillances significatives existent, notamment, au niveau du processus de traitement des règlements au niveau des comptes des agents. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la compagnie. Ce rapport fait partie intégrante de notre rapport général.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la compagnie à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la compagnie avec la réglementation en vigueur.

Taux de représentation des provisions techniques

Le taux de représentation des provisions techniques par des placements est en deçà du seuil réglementaire de 100% prévu par l'article 29 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 tel que modifié par les arrêtés du 28 mars 2005 et du 05 janvier 2009.

Tunis, le 31 Juillet 2019

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit et Conseil-G.A.C

Membre de CPA Associates International

Chiheb GHANMI



Cabinet GRAJA MOUNIR

Mounir GRAJA



**II - RAPPORT SPECIAL ETABLI EN APPLICATION DES
DISPOSITIONS DES ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES SOCIETES
COMMERCIALES**



9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville
1002 Tunis – Tunisie
Tél. : 00 216 71 282 730
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn



MOUNIR GRAJA

Expert-Comptable
Membre de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie
Avenue Med Badra, Immeuble Emeraude de
Tunis, Appartement A1-2, 1073,
Montplaisir, Tunis

Tél : (216) 71 902 100
Fax : (216) 71 950 675
E-mail : [mounir.graja @ tunet.tn](mailto:mounir.graja@tunet.tn)
MF : 114334 A/A/P/000

Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

Exercice clos au 31 décembre 2018

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL « At-Takafulia »

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leurs utilités et leurs bien-fondés. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2018 autres que les rémunérations des dirigeants :

La société Tunisienne des Assurances At-Takafulia a octroyé en décembre 2017 une avance de 100.000 DT à la Polyclinique du Cap Bon (PCB) se rapportent à l'engagement de vente de 1000 actions détenu par la Polyclinique du Cap Bon (PCB) dans le capital de la société Résidence du Cap bon. La participation des Assurances At-Takafulia dans le capital social de la Résidence du Cap Bon a passé en 2018 de 250 000 DT à 350 000 DT.

Cette convention n'a pas fait l'objet d'autorisation préalable par le conseil d'administration au sens de l'article 200 du Code des sociétés commerciales.

Le Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions ou opérations conclues en 2018 et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus.

B- Conventions et opérations réalisées au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2018 autres que les rémunérations des dirigeants :

1. La société At-Takafulia a conclu un contrat Moudharaba avec la société Polyclinique du Cab Bon-PCB pour la construction d'un centre médical sis à Menzel Temime. La convention initiale, conclue en 2015, et validée par le conseil d'administration du 30 Juin 2016 porte sur une enveloppe globale de 3 MDT. Cette convention stipule que les bénéfices distribuables du projet entre les deux parties sont définis comme étant la différence entre les revenus des ventes et les coûts du projet, et que les bénéfices du projet seront répartis de façon égalitaire entre les deux parties.

Le conseil d'administration des assurances At-Takafulia réuni en date du 13/06/2017 a autorisé l'augmentation du plafond de la convention Moudharaba pour le ramener à 4 MDT, et porter ainsi la proportion de son bénéfice sur les plus-values à 70% au lieu de 50%.

En 2018, une opération de vente de deux locaux a fait ressortir une plus-value de 0,145 MDT, en faveur d'At-Takafulia. Ainsi, au 31/12/2018, le montant total avancé par At-Takafulia à la PCB est arrêté à 4,145 MDT

Les deux conseils d'administration de la PCB et d'At-Takafulia se sont mis d'accord pour convertir le montant total investi par cette dernière en biens immobiliers objets de l'investissement. Au moment de la rédaction de ce rapport, le contrat de cession est établi et est en cours de signature.

2. Des jetons de présence pour un montant de 1 000 DT relatifs à l'exercice 2015 non encore payés par la PCB pour le compte d'At-Takafulia en sa qualité d'administrateur.
3. Le solde des primes d'assurances facturées par AT-TAKAFULIA et non encore réglé par la PCB s'élève à 56 975 DT.

Le Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions ou opérations conclues et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération du Président Directeur Général est fixée par les conseils d'administration du 27 juin 2013 et du 20 octobre 2015. Elle englobe :
 - Une rémunération nette annuelle de 90.000 DT
 - Une voiture de fonction
 - 500 litres d'essence par mois
 - Une prime forfaitaire de productivité d'un montant annuel correspondant à un salaire brut.

Au total, les charges totales relatives aux rémunérations servies au président directeur général en 2018 s'élèvent à un montant brut de 197 806 DT.

2. La rémunération du Directeur Général Adjoint est fixée par les conseils d'administration du 23 avril 2014 et du 20 octobre 2015. Elle englobe :
 - Une rémunération nette annuelle de 72.000 DT

- Une voiture de fonction
- 300 litres d'essence par mois
- Une prime forfaitaire de productivité d'un montant annuel correspondant à un salaire brut.

Au total, les charges totales relatives aux rémunérations servies au directeur général adjoint en 2018 s'élèvent à un montant brut de 209 384 DT.

3. L'Assemblée générale ordinaire du 03 Juillet 2018 a fixé à 3.000 DT Net le montant des jetons de présence à servir au titre de l'année 2017 à chaque membre du conseil d'administration.

Par ailleurs, l'assemblée générale ordinaire réunie le 03 Juillet 2018 a fixé à 3.000 DT Net le montant des jetons de présence au titre de 2017 à servir à chaque membre du comité de placement et à chaque membre du comité d'Audit.

De plus, le comité Charaïque bénéficie en vertu de l'Assemblée générale ordinaire du 03 Juillet 2018 d'une prime annuelle fixée à 3.000 dinars net à servir au titre de l'année 2017 à chaque membre en sus des jetons de présence fixés à 300 dinars par membre et par séance aux membres dudit comité.

La charge supportée en 2018 relatives aux jetons de présence et des rémunérations des comités réglementaires s'élèvent à 73 950 DT.

	PDG		DGA		Administrateurs et membres des comités réglementaires	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Rémunération à court terme	197 806		209 384		73 950	76 000
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnité de fin de contrat de travail						
Paieement en actions						
Total	197 806		209 384		73 950	76 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres opérations conclues par la compagnie et entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 31 Juillet 2019

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit et Conseil-G.A.C

Membre de CPA Associates International

Chiheb GHANMI



Cabinet GRAJA MOUNIR

Mounir GRAJA



SITUATION ANNUELLE DE FCPR FIDELIUM ESSOR AU 31/12/2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » arrêtés au 31 décembre 2018, ainsi que sur les autres obligations légales ou réglementaires prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Opinion sans réserves

A notre avis, et compte tenu des éléments probants recueillis, les états financiers du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » annexés au présent rapport et qui présentent un total bilan de 639 281.869 DT, un actif net de 434 884,856 DT, un résultat déficitaire de 49 028,306 DT et une valeur liquidative de 411,823 DT, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2018, ainsi que le résultat de ses opérations et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section " Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers " du présent

rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations :

Sans remettre en cause l'avis ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

La valorisation du portefeuille titre a été faite sur la base du coût d'acquisition.

L'absence d'une situation auditée de la plupart des titres ou d'autres critères objectifs tel que mentionné dans le prospectus d'émission du fonds, ne nous permet pas de nous prononcer sur les éventuelles plus ou moins-values latentes sur ces titres pouvant affecter la valeur liquidative.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du CSC, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et ce faisant à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états Financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement à risque « FIDELIUM ESSOR » est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

6. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de révision généralement admises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

7. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiés par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en la matière.

8. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi 94-117, nous avons procédé à une évaluation générale du système de contrôle interne en vigueur au sein de la société au titre de l'exercice 2018.

SYNERGIE AUDIT ET CONSEIL

Sofiène CHARFI

Synergie Audit & Conseil
17 Rue El Houssein
El Menzouli
Tél: 71 238 1311 Fax: 71 750 370
MP 11651982A/N/M/000

BILAN
Du FCPR << FIDELIUM ESSOR >>
Arrêté au 31 décembre 2018

	NOTES	2018	2017
ACTIF			
AC 1- Portfeuille- titres			
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4-1	636 870	637 386
b- Obligation et valeurs assimilées		636 870	637 386
c- Autres valeurs			
AC 2- Placement monétaires et disponibilités			
a- Placement monétaires		2 404	13 222
b- Disponibilités	4-2	2 404	13 222
AC 3- Créance d'exploitation			
AC 4- Autres actifs			
a- Débiteurs divers	4-3	8	8
		8	8
TOTAL ACTIF		639 282	650 616
PASSIF			
PA 1- Opérateurs créditeurs			
	4-4	201 340	161 257
PA 2- Autres créditeurs divers			
	4-5	3 057	5 446
TOTAL PASSIF		204 397	166 703
ACTIS NET			
CP 1- Capital			
	4-6	867 615	868 132
CP 2- Sommes distribuables			
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-7	-432 731	-384 218
b- Sommes distribuables de l'exercice		-384 218	-337 692
		-48 512	-46 527
TOTAL ACTIF NET		434 885	483 913
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		639 282	650 616

Etat de résultat
Du FCPR << FIDELIUM ESSOR >>
Arrêté au 31 décembre 2018

	NOTES	2018	2017
PR 1- Revenus du portefeuille-titres		2 084	2 782
a- DIVIDENDES		2 084	2 782
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées			
c- Revenus des autres valeurs			
PR 2- Revenus des placements monétaires			
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 084	2 782
CH 1- Charge de gestion des placements	4-08	-47 307	-46 869
<u>REVENU NET DES PLACEMENTS</u>		<u>-45 223</u>	<u>-44 087</u>
PR 3- AUTRES PRODUITS		-	
-			
CH 2- AuTRES CHARGES	4-09	-3 289	-2 440
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		<u>-48 512</u>	<u>-46 527</u>
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation		-	
-			
<u>SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</u>		<u>-48 512</u>	<u>-46 527</u>
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation			
Variation des plus (moins) valeurs potentielles sur titre	4-10	-516	21 695
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres			5 689
Frais de négociation			-33
Effet de Modification Comptable			
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>		<u>-49 028</u>	<u>-19 176</u>

Etat de variation de l'Actif Net
Du FCPR << FIDELIUM ESSOR >>
Arrêté au 31 décembre 2016

	2018	2017
AN 1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	<u>-49 544</u>	<u>-19 176</u>
a- Résultat d'exploitation	-49 028	-46 527
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-516	21 695
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	5 689
d- Frais de négociation de titres	0	-33
 AN 2- Distributions de dividendes		
 AN 3- Transaction sur le capital		
a- <i>Souscriptions</i>		
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Régularisation des sommes distribuables		
Droit d'entrée		
b- <i>Rachats</i>		
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Régularisation des sommes distribuables		
Droit de sortie		
 <u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	 <u>-49 028</u>	 <u>-19 176</u>
 AN 4- ACTIF NET		
a- Endébut d'exercice	483 913	503 089
b- En fin d'exercice	434 885	483 913
 AN 5- Nombre de parts		
a- Endébut d'exercice	1 056	1 056
b- En fin d'exercice	1 056	1 056
	1 056	1 056
 <u>VALEUR LIQUIDATIVES PAR PART</u>	 411,823	 458,251
 <u>AN 6- TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</u>	 <u>-10,13%</u>	 <u>-3,81%</u>

Notes aux états financiers

1. Présentation de FIDELIUM ESSOR

FIDELIUM ESSOR est un fond commun de placement à risque au capital de 1 056.000 DT divisé en 1 056 parts d'une valeur de 1.000 DT chacune. Agréé par le CMF sous le n° 06-2008 du 31 Mars, il est de droit tunisien.

a. Objet social

Le fonds de placement à risque **FIDELIUM ESSOR** est un fonds de placement qui a principalement pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises qui réalisent les projets prévus à l'article 21 de la loi n° 88-92 du 2 Aout 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995.

b. Répartition du capital

Le capital de **FIDELIUM ESSOR (FCPR)** se répartit comme suit :

Souscripteur	Nombre De parts	Catégorie de part	Souscription en valeur (DT)
Société Tunisienne de Banque STB	500	A	500.000
Banque Nationale Agricole BNA	300	A	300.000
Société CAB DEPHAR	250	A	250.000
Société SEDERHO	3	B	3.000
Amel Ben Daly Hassan	3	B	3.000
<u>Total</u>	<u>1 056</u>		<u>1 056.000</u>

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

a. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

b. Evaluation des placements en actions cotées et valeurs assimilées

Les placements en actions cotées et valeurs assimilés sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

c. Evaluation des placements en actions non cotés

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur conformément aux normes internationales et aux directives de « l'International Private Equity and Venture Capital Valuation Guide Lines ». La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et sera calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash-Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

d. Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

e. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes sur les éléments du bilan et l'état de résultat

1 Note sur le portefeuille-titres (en DT)

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nbre de Titres</i>	<i>Coût D'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2018</i>	<i>% actif</i>
Action, valeurs assimilées et droits rattachés		629 262	636 870	99,223%
Action, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote		64 262	71 870	11,197%
Actions		63 473	71 171	11,088%
Action société "MODERN LEASING"	692	6 665	2 228	0,347%
Action société "Union International de Banques"	2940	56 808	68 943	10,741%
Droits	692	789	699	0,109%
DA "MODERN LEASING"	692	789	699	
Actions, valeurs assimilées et droit rattachés non admis à la cote	28 150	565 000	565 000	88,026%
Actions				
SOHEF	1250	125 000	125 000	19,475%
TUNISIE TUBES	1250	125 000	125 000	19,475%
GALENICA	12500	125 000	125 000	19,475%
GREEN FRUITS	12500	125 000	125 000	19,475%
SIP	650	65 000	65 000	10,127%
Droits				
Autres valeurs				
Titres des OPCVM				
TOTAL		629 262	636 870	99,908%

2 Note sur les disponibilités (en DT)

Disponibilités	2018	2017
Avoir en banque	2 404	13 222
Somme à décaisser (Erreur de prélèvement)		
TOTAL	2 404	13 222

3 Note sur les autres actifs (en DT)

	2018	2017
Débiteurs divers (TSI)	7,877	7,877
TOTAL	8	8

4 Note sur les opérateurs créditeurs (en DT)

Opérateurs créditeurs	2018	2017
Gestionnaire	180 437	143 857
Compte d'affectation périodique des charges	10 038	7 755
Dépositaire	10 665	7 965
Créditeur Diver SYNERGIE		1 681
CMF	201	
TOTAL	201 340	161 257

5 Note sur les autres créditeurs divers (en DT)

	2018	2017
Créditeurs divers (Fidelium ESSOR)	3 042	3 287
Etats retenues à la source		1 115
Déclaration Mensuelle Fiscale	15	1 044
TOTAL	3 057	5 446

6 Note sur le capital (en DT)

	2018	2017
Souscriptions réalisées (1)	1 056 000	1 056 000
Nombre de parts	1,056	1,056
Nombre de porteurs de parts	5,000	5,000
Somme non distribuables (2)	-188 385	-187 869
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre	8 397	8 913
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	-175 125	-175 125
Frais de négociation	-21 657	-21 657
Capital au 31/12/2013 (1+2)	867 615	868 132
Nombre de parts	1056	1056
Nombre de porteurs de parts	5	5

7 Note sur les sommes distribuables (en DT)

	Résultats distribuables
-exercices antérieurs	-384 218
-exercice 2018	-48 512
Total	-432 731

8 Note sur les charges de gestion des placements (en DT)

Charges de gestion des placements	2018	2017
-Rémunération du gestionnaire (article 15.1 du règlement Intérieur	-41 930	-41 559
-Rémunération du dépositaire (article 15.1 du règlement Intérieur	-5 378	-5 310
-Redevance/OPC		0
TOTAL	-47 307	-46 869

9 Note sur les autres charges (en DT)

IV.11 Note sur les autres charges (en DT)	2018	2017
Autres charges		
-services bancaires et assimilés	-162	-194
-Autres impôts et taxes	-230	-165
-Honoraires du commissaire aux comptes	-2 261	-1 881
-Publicités et publications	-408	-201
Frais TSB	-184	
-Pénalités de retard	-45	
TOTAL	-3 289	-2 440

10 Note sur la variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres

	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	Plus ou moins values potentielles	Plus ou moins values potentielles de 2017	Variation des plus ou moins values potentielles
Titres cotés	63 473	71 870	8 397	8 913	-516
Titres de placement non cotés	565 000	565 000	0	0	0
Titres SICAV					
FCP AAA					
Total	628 473	636 870	8 397	8 913	-516

FCC BIAT – CREDIMMO 1

COMPTE RENDU D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR L'EXAMEN DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2019

Introduction

Conformément aux dispositions de l'article 46 du code des organismes de placement collectif et de l'article 37 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif au Fonds Commun de Créances et aux sociétés de gestion desdits fonds, nous avons procédé à la revue du compte rendu d'activité du FCC BIAT – CREDIMMO 1 au 30 juin 2019, visant à nous permettre d'exprimer une opinion modérée sur les informations contenues dans ledit compte rendu.

Responsabilité de la Direction

L'établissement du compte rendu d'activité ainsi que le respect des dispositions réglementaires régissant les fonds communs de créances relèvent de la responsabilité de la direction du fonds. Notre responsabilité est d'exprimer, sur la base de nos travaux, un avis sur les informations contenues dans le compte rendu d'activité semestriel au 30 juin 2019.

Etendue de la mission

Nos contrôles ont été conduits conformément aux pratiques professionnelles applicables en Tunisie et à la norme ISAE 3000 « Missions d'assurance autres que les missions d'audit ou d'examen limité d'informations financières historiques ».

Notre indépendance est définie par les textes législatifs et réglementaires ainsi que par le code des devoirs professionnels.

Durant nos travaux, nous avons mis en œuvre les diligences conduisant à une assurance modérée. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des contrôles plus étendus. Nous n'avons pas procédé à un audit ou à un examen limité de la situation comptable arrêtée au 30 juin 2019.

Nos travaux ont consisté à la vérification des informations contenues dans le compte rendu d'activité au 30 juin 2019, eu égard aux exigences prévues par la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de l'article 37 du règlement du CMF sus-visé.

Conclusion

A notre avis et sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations contenues dans le compte rendu d'activité semestriel, ci-joint, du Fonds Commun de Créances FCC BIAT – CREDIMMO 1 au 30 juin 2019, ne sont pas sincères, dans tous leurs aspects significatifs, eu égard aux normes généralement admises en la matière en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Le ratio de perte nette a dépassé 7%, seuil au-dessus duquel le passage à l'amortissement accéléré des parts est préconisé. Ainsi et en application de la décision du conseil d'administration réuni le 29 mars 2017, le fonds est entré en période d'amortissement accéléré à partir du paiement trimestriel du 15 mai 2017 et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 4.1.3 du prospectus d'émission.

Tunis, le 20 août 2019

Le Commissaire aux Comptes :

Walid BEN SALAH

CARACTERISTIQUES DU FONDS A L'EMISSION :

Le Fonds Commun de créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 » est constitué de créances titrisées saines, qui sont ni immobilisées, ni douteuses, ni litigieuses au sens de la réglementation bancaire en vigueur. De même ces créances répondent aux critères de sélections énoncés à l'article 35 du Code des Organismes de Placements Collectifs et à l'article 6 du règlement intérieur du Fonds Commun de créances tel que présenté sur le tableau suivant:

DATE DE CONSTITUTION	22 MAI 2006
CRD TOTAL	50.019 MILLE DINARS
NOMBRE DE PRETS	1592
CRD MOYEN	31.418,788 DINARS
CRD MINIMUM	2.745,826 DINARS
CRD MAXIMUM	342.694,711 DINARS
TAUX MOYEN	8.41%
TAUX PONDERE	8.21%
DUREE RESIDUELLE MINIMALE	41 MOIS
DUREE RESIDUELLE MAXIMALE	171 MOIS

CARACTERISTIQUES DES PARTS A L'EMISSION :

Lors de sa création, le FCC BIAT-CRDIMMO 1 a émis quatre catégories de parts pour financer cette acquisition pour un montant total de 50 019 mille Dinars.

Les caractéristiques des parts sont comme suit :

	Parts P1	Parts P2	Parts S	Part R
Nombre de parts	36 000	10 000	2 500	1
Nominal. unit (en TND)	1 000	1 000	1 000	1 518 711.211
Taux d'intérêt	TMM + 0.5%	TMM + 1.2%	TMM + 2.2%	-
Date de maturité	Mai 2011	Mai 2015	Mai 2015	Février 2016
Rythme d'amortissement	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel	
Notation des parts	Aaa.tn	Aaa.tn	A3.tn	-

Les parts prioritaires sont protégées contre les risques de défaillance des débiteurs par :

- L'émission des parts subordonnées S et de la part résiduelle.
- La constitution d'un dépôt de réserve¹.
- La marge excédentaire égale à la différence positive entre le rendement des créances et le coût du passif.
- Le mécanisme des avances techniques².

¹ Le fonds de réserve a été constitué à raison de 2% du montant de CRD des créances à la cession et doit être plafonné jusqu'à 3% durant les premiers paiements.

² Les avances techniques quant à elles ne doivent pas dépasser le plafond des 4.5% du montant du CRD des créances à la cession, ce plafond sera réduit à 3% une fois le compte de réserve aurait atteint son plafond.

A. POURCENTAGE DES PARTS DETENUES PAR LES OPCVM

A l'émission, le plus grand pourcentage des parts du fonds a été détenu par les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) suivi en deuxième position par les banques, puis les Assurances et par la suite les sociétés d'investissement.

Au 30-06-2019 toutes les parts ont été totalement amorties.

B. NATURE, MONTANT ET POURCENTAGE DES DIVERS FRAIS ET COMMISSIONS SUPPORTES PAR LE FONDS AU COURS DE L'EXERCICE

Trimestriellement et à chaque date de paiement, le fonds est tenu de payer la commission due à la société de gestion au taux de 0.4% H.T l'an du capital restant dû des créances vivantes, celle due au recouvreur rémunérée au taux de 0.4% H.T l'an et celle due au dépositaire au taux égal à 0.05% H.T l'an.

Le tableau suivant présente la rémunération nette de ces bénéficiaires sur la période semestrielle au 30 Juin 2019 respectivement à la date de paiement du 15-02-2019 et celle du 15-05-2019.

LES COMMISSIONS NETTES EN DINARS	15-02-19	15-05-19
Société de gestion	770,573	537,636
Recouvreur	770,573	537,636
Dépositaire	96,846	67,730
Total	1 637,992	1 143,002

C. INFORMATION PORTANT SUR LES CREANCES

Au 30-06-2019, le portefeuille de prêts à taux variable, accordés aux personnes physiques, pour des fins d'acquisition ou de construction de logement, détenus par le « FCC BIAT-CREDIMMO 1 » se compose de 84 créances pour un capital restant dû de 259 milles dinars soit un amortissement de 99.5% par rapport au CRD à la cession et pour un taux moyen pondéré de 10.61%³.

A cette date, la durée de vie moyenne résiduelle des créances détenues par le fonds est de 6 mois.

Ci-après, le tableau traçant l'évolution des créances sur le premier semestre 2019:

Mois	Nombre de Créances titrisées	Capital Restant Dû en mD	Taux du Remboursement anticipé total	Taux des impayés Cumulé
Janvier	130	537	1.87%	0.96%
Février	122	474	0.00%	1.46%
Mars	116	416	0.00%	1.85%
Avril	108	357	1.14%	1.92%
Mai	94	304	0.71%	2.58%
Juin	84	259	0.00%	4.17%

³ Le Taux moyen pondéré est indexé sur le TMM du mois de Juin 2019.

Par ailleurs, le ratio de perte nette, à la date du 30-06-2019, est de 76.81%, notons que ce ratio désigne le pourcentage des créances déchués et marquera le début de la période d'amortissement accéléré, dès lors qu'il dépasse le seuil de 3% pour la première année, de 5% pour la deuxième, de 6.5% pour la 3ème et de 7% pour les années postérieures.

Rappelons que le Fonds est entré en période d'amortissement accéléré depuis le paiement trimestriel du 15 Mai 2017.

SITUATION DES PLACEMENTS SUR LES COMPTES DU FONDS AU 30 JUIN 2019 :

Compte d'accueil

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Intérêts courus	Valeur au 30-06-2019 en dinars
BTA 5.5% Février 2020	219	213 306,000	4 587,000	217 893,000
BTA 5.5% Février 2020	261	256 432,500	5 466,699	261 899,199
BTA 5.5% Février 2020	178	173 550,000	3 728,247	177 278,247
BTA 5.5% Février 2020	270	264 600,000	5 655,205	270 255,205
BTA 5.5% Février 2020	56	54 516,000	1 172,932	55 688,932
BTA 5.5% Février 2020	1	975,000	20,945	995,945
BTA 5.5% Février 2020	11	10 659,000	230,397	10 889,397
BTA 5.5% Février 2020	214	209 634,400	4 482,274	214 116,674
TOTAL	1 210	1 183 672,900	25 343,699	1 209 016,599

Compte de réserve

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Intérêts courus	Valeur au 30-06-2019 en dinars
BTA 5.5% Février 2020	1 533	1 500 807,000	116 424,000	1 617 231,000
TOTAL	1 533	1 500 807,000	116 424,000	1 617 231,000

D. INFORMATION PORTANT SUR LES PARTS

La société de gestion a procédé au paiement du porteur de la part résiduelle dont le détail est sur le tableau ci-après.

Rappelons que les porteurs de parts prioritaires P1 ont perçu leurs dernières rémunérations en flux d'intérêts et principal en Février 2012.

Les porteurs de parts prioritaires P2 ont perçu leurs dernières rémunérations en flux d'intérêts et principal en Février 2018 alors que les porteurs de parts Subordonnés S ont perçu leurs dernières rémunérations en flux d'intérêts et principal en Mai 2018, date à laquelle la part résiduelle commence la perception des intérêts.

A la date du 30 Juin 2019, toutes les parts prioritaires et subordonnées ont été totalement amorties.

DONNEES UNITAIRES :

PART RESIDUELLE :

	CRD	Intérêts Brut en dinars	Intérêts Nets en dinars
15 février 2019	1 518 711,211	153 823,544	123 058,835
15 mai 2019	1 518 711,211	31 481,204	25 184,963

E. INFORMATION PORTANT SUR LE FONDS DE RESERVE

A la Date de Constitution du Fonds, la Société de Gestion a retenu sur le prix de cession dû au Cédant, un montant égal à 2 % du CRD des Créances soit **1 000 mD**.

A chaque date de paiement, le FCC alimente le Fonds de réserve du reliquat restant au crédit du compte d'Accueil pour qu'il atteigne le seuil de 3% du CRD des créances soit **1 500 mD** tel que précisé dans le prospectus d'émission.

A la date du 30 Juin 2019, le fonds de réserve est plafonné.

F. MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES

ANNEE	MOIS DE DECHEANCE	OBSERVATIONS
2008	CD au 31/07/2008	Mise en jeu de garantie réelle
	CD au 30/09/2008	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
2009	CD au 30/06/2009	Mise en jeu de garantie réelle
2011	CD au 31/07/2011	Mise en jeu de garantie réelle
	CD au 31/07/2011	
	CD au 31/07/2011	Récupération partielle
2012	CD au 31/10/2012	Mise en jeu de garantie réelle
2013	CD au 30/04/2013	Garantie en attente de mise en jeu
	CD au 30/09/2013	Récupération partielle
	CD au 30/09/2013	
2015	CD au 30/09/2015	Récupération partielle
2017	CD au 31/08/2017	Garantie en attente de mise en jeu

G. MODIFICATIONS APORTEES AUX DOCUMENTS DE NOTATION ET AUX ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU PROSPECTUS

A la date du 30 Juin 2019, toutes les parts prioritaires et subordonnées ont été totalement amorties.

H. CLAUSE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE

Toutes les créances du **FCC BIAT-CREDIMMO 1** disposent d'une clause de remboursement anticipé.

I. COTATION DES PARTS

A la date du 30 Juin 2019, le Fonds Commun de Créance **FCC BIAT-CREDIMMO 1** ne dispose plus de parts cotées et séjournées à la Cote de la Bourse.

Les parts prioritaires P1 et P2 sont totalement amortis respectivement le 15 Février 2012 et le 15 Février 2018.

FCC BIAT – CREDIMMO 2

COMPTE RENDU D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR L'EXAMEN DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2019

Introduction

Conformément aux dispositions de l'article 46 du code des organismes de placement collectif et de l'article 37 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif au Fonds Commun de Créances et aux sociétés de gestion desdits fonds, nous avons procédé à la revue du compte rendu d'activité du FCC BIAT – CREDIMMO 2 au 30 juin 2019, visant à nous permettre d'exprimer une opinion modérée sur les informations contenues dans ledit compte rendu.

Responsabilité de la Direction

L'établissement du compte rendu d'activité ainsi que le respect des dispositions réglementaires régissant les fonds communs de créances relèvent de la responsabilité de la direction du fonds. Notre responsabilité est d'exprimer, sur la base de nos travaux, un avis sur les informations contenues dans le compte rendu d'activité semestriel au 30 juin 2019.

Etendue de la mission

Nos contrôles ont été conduits conformément aux pratiques professionnelles applicables en Tunisie et à la norme ISAE 3000 « Missions d'assurance autres que les missions d'audit ou d'examen limité d'informations financières historiques ».

Notre indépendance est définie par les textes législatifs et réglementaires ainsi que par le code des devoirs professionnels.

Durant nos travaux, nous avons mis en œuvre les diligences conduisant à une assurance modérée. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des contrôles plus étendus. Nous n'avons pas procédé à un audit ou à un examen limité de la situation comptable arrêtée au 30 juin 2019.

Nos travaux ont consisté à la vérification des informations contenues dans le compte rendu d'activité au 30 juin 2019, eu égard aux exigences prévues par la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de l'article 37 du règlement du CMF sus-visé.

Conclusion

A notre avis et sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations contenues dans le compte rendu d'activité semestriel, ci-joint, du Fonds Commun de Créances FCC BIAT – CREDIMMO 2 au 30 juin 2019, ne sont pas sincères, dans tous leurs aspects significatifs, eu égard aux normes généralement admises en la matière en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Le ratio de perte nette a dépassé 7%, seuil au dessus duquel le passage à l'amortissement accéléré des parts est préconisé. Ainsi et en application de la décision du conseil d'administration réuni le 29 mars 2017, le fonds est entré en période d'amortissement accéléré à partir du paiement trimestriel du 15 mai 2017 et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 4.1.3 du prospectus d'émission.

Tunis, le 20 août 2019

Le Commissaire aux Comptes :

Walid BEN SALAH

CARACTERISTIQUES DU FONDS A L'EMISSION :

Le Fonds Commun de créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » est constitué de créances titrisées saines, qui sont ni immobilisées, ni douteuses, ni litigieuses au sens de la réglementation bancaire en vigueur. De même ces créances répondent aux critères de sélections énoncés à l'article 35 du Code des Organismes de Placements Collectifs et à l'article 6 du règlement intérieur du Fonds Commun de Créances tel que présenté sur le tableau suivant:

DATE DE CONSTITUTION	28 MAI 2007
CRD TOTAL	50 003 MILLE DINARS
NOMBRE DE PRETS	1270
CRD MOYEN	39 372,669 DINARS
CRD MINIMUM	4 051,001 DINARS
CRD MAXIMUM	269 695,408 DINARS
TAUX MOYEN	8.34%
TAUX PONDERE	8.14%
DUREE RESIDUELLE MINIMALE	49 MOIS
DUREE RESIDUELLE MAXIMALE	174 MOIS

CARACTERISTIQUES DES PARTS A L'EMISSION :

Lors de sa création, le FCC BIAT-CREDIMMO 2 a émis cinq catégories de parts pour financer cette acquisition pour un montant total de 50 003 mille Dinars, les caractéristiques des parts sont telles que suit :

	Parts P1	Parts P2	Parts P3	Parts S	Part R
Nombre de parts	30 000	10 500	4 000	4 000	1
Nominal. unit (en TND)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 503 289,903
Taux d'intérêt	TMM+0.5%	TMM+1%	TMM+1.7%	TMM+ 2%	-
Date de maturité	Juillet 2013	Juillet 2016	Avril 2020	Avril 2020	Janvier 2022
Rythme d'amortissement	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel	
Notation des parts	Aaa.tn	Aaa.tn	Aaa.tn	A3.tn	-

Les parts prioritaires sont protégées contre les risques de défaillance des débiteurs par :

- L'émission des parts subordonnées S et de la part résiduelle.
- La constitution d'un dépôt de garantie¹.
- La marge excédentaire égale à la différence positive entre le rendement des créances et le coût du passif.
- Le mécanisme des avances techniques²

¹ Le fonds de réserve a été constitué à raison de 2% du montant de CRD des créances à la cession et doit être plafonné jusqu'à 3% durant les premiers paiements.

² Les avances techniques quant à elles ne doivent pas dépasser le plafond des 4.5% du montant du CRD des créances à la cession, ce plafond sera réduit à 3% une fois le compte de réserve aurait atteint son plafond.

A. POURCENTAGE DES PARTS DETENUES PAR LES OPCVM

A l'émission, le plus grand pourcentage des parts du fonds a été détenu par les banques, suivi en deuxième position par les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières.

Au 30-06-2019 toutes les parts prioritaires ont été totalement amorties.

B. NATURE, MONTANT ET POURCENTAGE DES DIVERS FRAIS ET COMMISSIONS SUPPORTES PAR LE FONDS

Trimestriellement et à chaque date de paiement, le fonds est tenu de payer la commission due à la société de gestion au taux de 0.4% H.T l'an du capital restant dû des créances vivantes, celle due au recouvreur rémunérée au taux de 0.4% H.T l'an et celle due au dépositaire au taux égal à 0.05% H.T l'an.

Le tableau suivant présente la rémunération nette de ces bénéficiaires sur la période semestrielle au 30 Juin 2019 respectivement à la date de paiement du 15-02-2019 et celle du 15-05-2019.

Les commissions nettes En Dinars	15-02-19	15-05-19
Société de gestion	2 637,268	2 224,218
Recouvreur	2 637,268	2 224,218
Dépositaire	330,183	278,552
Total	5 604,719	4 726,988

C. INFORMATION PORTANT SUR LES CREANCES

Au 30-06-2019, le portefeuille de prêts à taux variable, accordé aux personnes physiques, pour des fins d'acquisition ou de construction de logement, détenus par le « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » se compose de 200 créances pour un capital restant dû de 1 677 milles dinars soit un amortissement de 96.65% par rapport au CRD à la cession et pour un taux moyen pondéré de 10.73%³.

A cette date, la durée de vie moyenne résiduelle des créances détenues par le fonds est de 18 mois. Ci-après, le tableau traçant l'évolution des créances sur la période semestrielle au 30 juin 2019 :

Mois	Nombre de Créances titrisées	Capital Restant Dû en mD	Taux du Remboursement anticipé total	Taux des impayés Cumulé
Janvier	220	2 223	0.33%	0.33%
Février	219	2 121	0.00%	0.44%
Mars	217	2 020	0.00%	0.56%
Avril	211	1 914	0.00%	0.55%
Mai	206	1 817	0.00%	0.10%
Juin	200	1 677	2.67%	0.26%

³ Le taux moyen pondéré est indexé sur le TMM du mois de Juin 2019.

Par ailleurs, le ratio de perte nette, à la date du 30-06-2019, est de 23.57%, notons que ce ratio désigne le pourcentage des créances déchués et marquera le début de la période d'amortissement accéléré, dès lors qu'il dépasse le seuil de 3% pour la première année, de 5% pour la deuxième, de 6.5% pour la 3ème et de 7% pour les années postérieures.

Rappelons que le Fonds est entré en période d'amortissement accéléré depuis le paiement trimestriel du 15 Mai 2017.

SITUATION DES PLACEMENTS SUR LES COMPTES DU FONDS AU 30 JUIN 2019:

Compte d'accueil

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Intérêts courus	Valeur au 30-06-2019 en Dinars
BTA 5.5% Février 2020	4	3 872,000	83,781	3 955,781
BTA 5.5% Février 2020	68	66 612,800	1 424,274	68 037,074
BTA 5.5% Février 2020	32	31 168,000	670,247	31 838,247
BTA 5.5% Février 2020	34	33 303,000	712,137	34 015,137
BTA 5.5% Février 2020	112	109 793,600	2 345,863	112 139,463
BTA 5.5% Février 2020	107	105 448,500	2 241,137	107 689,637
BTA 5.5% Février 2020	44	42 900,000	921,589	43 821,589
TOTAL	401	393 097,900	8 399,027	401 496,927

Compte de réserve

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	Intérêts courus	Valeur au 30-06-2019 en Dinars
BTA 5.5% Février 2020	384	375 936,000	29 162,959	405 098,959
TOTAL	384	375 936,000	29 162,959	405 098,959

D. INFORMATION PORTANT SUR LES PARTS

La société de gestion a procédé au paiement des porteurs de parts subordonnés dont le détail est sur le tableau ci-après.

Rappelons que les porteurs de parts prioritaires P1 ont perçu leurs dernières rémunérations en flux d'intérêts et principal en Août 2012.

Les porteurs de parts prioritaires P2 ont perçu leurs dernières rémunérations en flux d'intérêts et principal en Mai 2015 alors que les porteurs de parts prioritaires P3 ont perçu leurs dernières rémunérations en flux d'intérêts et principal en Mai 2018.

De ce fait, les porteurs de parts subordonnées S ont commencé à percevoir leurs rémunérations en principal après l'amortissement complet des parts P3, soit en Mai 2018.

DONNEES UNITAIRES :

PARTS SUBORDONNEES S :

	Taux facial	CRD début de période	Amortissement en Capital	Amortissement cumulé	Intérêts Bruts en Dinars	Intérêts Nets en Dinars
15 février 2019	9,24%	281,902	84,079	802,177	6,657	5,326
15 mai 2019	9,68%	197,823	74,630	876,807	4,734	3,787

PART RESIDUELLE :

	CRD	Intérêts Bruts en Dinars	Intérêts Nets en Dinars
15 février 2019	1 503 289,903	0,000 (*)	0,000
15 mai 2019	1 503 289,903	0,000 (*)	0,000

- (*) Tout paiement au titre de la Part Résiduelle est suspendu jusqu'à complet amortissement des parts S, et ce à compter du paiement du 15 Mai 2017 ;

DONNEES GLOBALES :

PARTS SUBORDONNEES S	
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE EN DEBUT DE PERIODE	1 127 608
AMORTISSEMENT EN CAPITAL	634 836
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE FIN DE PERIODE	492 772

E. INFORMATION PORTANT SUR LE FONDS DE RESERVE

A la Date de Constitution du Fonds, la Société de Gestion a retenu sur le prix de cession dû au Cédant, un montant égal à 2 % du CRD des Créances soit **1 000 mD**.

A chaque date de paiement, le fonds alimente le Fonds de réserve du reliquat restant au crédit du compte d'Accueil pour qu'il atteigne le seuil de 3% du CRD des créances soit **1 500 mD** tel que précisé dans le prospectus d'émission.

A l'occasion de l'amortissement complet des parts prioritaires P1 et P2 du FCC BIAT-CREDIMMO 2, respectivement en Août 2012 et Mai 2015, et conformément au prospectus d'émission qui stipule que « le seuil de réserve est égal, à chaque date de versement trimestrielle en période d'amortissement normal à 3% du montant nominal des créances à la date de cession jusqu'à amortissement de la part P1, à 1,5% jusqu'à amortissement de la part P2 et à 0,75% jusqu'à amortissement de la part P3 et S.... », le seuil de réserve est amené à son nouveau seuil, à savoir 0,75% du montant nominal des créances à la date de cession soit **375 mD**.

A la date du 30 Juin 2019, le fonds de réserve a été plafonné.

F. MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES

ANNEE	MOIS DE DECHEANCE	OBSERVATIONS
2010	CD au 31/03/2010	Mise en jeu de garantie réelle
	CD au 30/09/2010	
2011	CD au 30/11/2011	Mise en jeu de garantie réelle
2012	CD au 31/05/2012	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
	CD au 30/09/2012	Récupération partielle
2013	CD au 30/06/2013	Mise en jeu de garantie réelle
2014	CD au 31/03/2014	Récupération partielle
	CD au 30/06/2014	Mise en jeu de garantie réelle
2015	CD au 31/01/2015	Garantie en attente de mise en jeu
	CD au 28/02/2015	Récupération totale
	CD au 30/04/2015	Garantie en attente de mise en jeu
	CD au 31/12/2015	Récupération partielle
2017	CD au 30/04/2017	Garantie en attente de mise en jeu
	CD au 30/09/2017	
2018	CD au 30/06/2018	Garantie en attente de mise en jeu
	CD au 31/10/2018	
2019	CD au 30/04/2019	Garantie en attente de mise en jeu

G. MODIFICATIONS APPORTEES AUX DOCUMENTS DE NOTATION ET AUX ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU PROSPECTUS

Les notations nationales des parts subordonnées émises n'ont pas été remises en cause par l'agence de notation et ce, depuis Mai 2016.

NOTATION DES PARTS	AU 31.12.2018	AU 30.06.2019
--------------------	---------------	---------------

Parts Subordonnées S	Aaa.tn	Aaa.tn
----------------------	--------	--------

H. CLAUSE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE

Toutes les créances du **FCC BIAT-CREDIMMO 2** disposent d'une clause de remboursement anticipé.

I. COTATION DES PARTS

A la date du 30 Juin 2019, le Fonds Commun de Créance FCC BIAT-CREDIMMO 2 ne dispose plus de parts cotées et séjournées à la Cote de la Bourse.

Les parts prioritaires P1, P2 et P3 sont totalement amortis respectivement le 15 Août 2012, le 15 Mai 2015 et le 15 Mai 2018.